

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

ETHIAS SA

31/12/2020

The logo for ethias, featuring the word "ethias" in a lowercase, sans-serif font. The letter "h" is stylized with a vertical stroke that extends upwards and slightly to the right, resembling a brushstroke or a dynamic element.



SIÈGE NATIONAL

Rue des Croisiers 24 4000 LIÈGE

Tél. + 32 (0)4 220 31 11

Fax + 32 (0)4 220 30 05

SIÈGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73 3500 HASSELT

Tél. + 32 (0)11 28 21 11

Fax + 32 (0)11 28 20 20

SIÈGE POUR LA RÉGION DE LANGUE ALLEMANDE

Klötzerbahn 24-26 4700 EUPEN

Tél. + 32 (0)87 59 10 00

Fax + 32 (0)87 59 10 09

www.ethias.be

TABLE DES MATIÈRES

1.	SYNTHÈSE	6
2.	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	7
2.1.	Activités	7
2.1.1.	La pandémie de COVID-19	7
2.1.2.	Ethias nomme Wilfried Neven en tant que CDO	9
2.1.3.	Conclusion de plusieurs partenariats	9
2.1.4.	Les conditions de marché en 2020	9
2.1.5.	Stratégie groupe	10
2.1.6.	Joint-venture avec Weerts Group	10
2.1.7.	Contrat COMMIT	10
2.1.8.	Decavi	11
2.1.9.	Publication de notre 3 ^e rapport sociétal, témoin de l'implication de longue date d'Ethias dans la RSE	11
2.1.10.	Change Over : Ethias s'engage dans un plan climat ambitieux	11
2.1.11.	Ethias, un employeur de plus en plus attractif selon la dernière étude d'Universum	11
2.1.12.	Effectif	11
2.2.	Résultats d'assurance	12
2.2.1.	Résultat des activités d'assurance non vie	12
2.2.2.	Résultat des activités d'assurance vie	12
2.2.3.	Résultats des investissements	12
2.3.	Résultats des autres activités	13
3.	SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
3.1.	Informations générales	14
3.1.1.	Organes de gestion et de contrôle	14
3.1.2.	Rémunération	17
3.2.	Exigences « fit and proper »	17
3.2.1.	Description des exigences	17
3.2.2.	Processus d'évaluation	18
3.3.	Système de gestion des risques et ORSA	18
3.3.1.	Système de gestion des risques	18
3.3.2.	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	24
3.4.	Système de contrôle interne	25
3.4.1.	Système de contrôle interne	25
3.4.2.	Fonction de compliance	26
3.5.	Fonction d'audit interne	28
3.5.1.	Missions	28
3.5.2.	Charte d'audit	29
3.6.	Fonction actuarielle	29
3.7.	Sous-traitance	30
3.7.1.	Éléments essentiels de la politique de sous-traitance	30
3.7.2.	Sous-traitance de services informatiques	30
4.	PROFIL DE RISQUE	31
4.1.	Risque de souscription	31
4.1.1.	Exposition au risque de souscription	31
4.1.2.	Concentration du risque de souscription	31
4.1.3.	Sensibilité au risque de souscription	32
4.1.4.	Atténuation du risque de souscription	32
4.2.	Risque de marché	33
4.2.1.	Exposition au risque de marché	33
4.2.2.	Exposition au risque de taux d'intérêt	34
4.2.3.	Expositions au risque de spread	34
4.2.4.	Concentration du risque de marché	36
4.2.5.	Sensibilité au risque de marché	37
4.2.6.	Méthodes d'atténuation du risque de marché	37
4.3.	Risque de crédit	38
4.3.1.	Exposition au risque de crédit	38
4.3.2.	Méthodes d'atténuation du risque de crédit	38
4.4.	Risque de liquidité	38
4.4.1.	Exposition au risque de liquidité	38
4.4.2.	Sensibilité au risque de liquidité	39
4.4.3.	Méthodes d'atténuation du risque de liquidité	39
4.4.4.	Bénéfice attendu inclus dans les primes futures	40

4.5.	Risque opérationnel.....	40
4.5.1.	Exposition au risque opérationnel	40
4.5.2.	Concentration du risque opérationnel.....	41
4.5.3.	Méthodes d'atténuation du risque opérationnel	42
4.6.	Autres risques importants	42
4.7.	Autres informations importantes concernant le profil de risque.....	43
5.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	45
5.1.	Valorisation des actifs	45
5.1.1.	Valorisation du portefeuille d'actifs financiers.....	45
5.1.2.	Valorisation des autres actifs	46
5.2.	Valorisation des provisions techniques.....	48
5.2.1.	Valorisation des best estimates vie	48
5.2.2.	Valorisation des best estimates non vie et santé.....	52
5.2.3.	Valorisation de la marge de risque.....	55
5.2.4.	Ajustement de volatilité	56
5.3.	Valorisation des autres passifs	56
5.3.1.	Passifs éventuels	56
5.3.2.	Provisions autres que les provisions techniques.....	56
5.3.3.	Provisions pour retraite.....	57
5.3.4.	Dépôts des réassureurs.....	57
5.3.5.	Dettes envers les établissements de crédit.....	57
5.3.6.	Dettes nées d'opérations d'assurance directe et montants à payer aux intermédiaires.....	57
5.3.7.	Autres dettes et autres passifs	57
5.3.8.	Passifs subordonnés.....	57
5.4.	Annexes.....	58
5.4.1.	Bilan S2 comparatif 12/2019 – 12/2020.....	58
5.4.2.	Bilan S2 versus BGAAP 12/2020	59
6.	GESTION DU CAPITAL	60
6.1.	Fonds propres	60
6.1.1.	Composition des fonds propres disponibles	60
6.1.2.	Composition des fonds propres éligibles à la couverture du SCR	60
6.1.3.	Couverture du capital de solvabilité requis	60
6.1.4.	Décomposition des fonds propres éligibles à la couverture du MCR.....	61
6.1.5.	Couverture du minimum de capital requis	61
6.1.6.	Différences entre les fonds propres en BGAAP et en Solvabilité II.....	61
6.2.	SCR & MCR.....	62
6.2.1.	Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	62
6.2.2.	Capital de solvabilité requis par module de risque	62
6.2.3.	Utilisation de calculs simplifiés.....	63
6.2.4.	Utilisation des paramètres propres à l'entreprise	63
6.2.5.	Données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR	63
6.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	63
6.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	63
6.5.	Non-respect du MCR et non-respect du SCR	63
7.	MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES	64
7.1.	Bilan	64
7.2.	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	66
7.3.	Primes, sinistres et dépenses par pays.....	68
7.4.	Provisions techniques vie et santé SLT.....	70
7.5.	Provisions techniques non-vie	71
7.6.	Sinistres en non-vie	72
7.7.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires.....	73
7.8.	Fonds propres	74
7.9.	Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard	75
7.10.	Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	76

1. SYNTHÈSE

Avec des **résultats dépassant les prévisions**, un **engagement sociétal fort** en soutien à tous les secteurs tout au long de la crise, une **participation active aux plans de relance** tant fédéral que régionaux aux côtés des institutions publiques, le lancement de sa nouvelle marque Flora et le déploiement d'une stratégie groupe, Ethias a répondu présente sur tous les fronts en 2020 et se tourne vers l'avenir avec confiance.

Avec l'implémentation de sa **stratégie groupe** validée par ses actionnaires, Ethias entreprend une nouvelle étape qui consiste à capitaliser davantage sur les forces et spécificités de ses filiales (NRB, IMA Benelux, Ethias Services, ...) afin de positionner le groupe Ethias comme un groupe générateur de valeur pour l'ensemble de ses stakeholders.

Cette stratégie repose d'une part sur le renforcement de l'intégration des entités du groupe et d'autre part sur une approche « **beyond insurance** », c'est-à-dire l'évolution d'une stratégie d'assureur vers une stratégie de services intégrés au bénéfice des clients. La stratégie repose sur 5 piliers : l'offre de services élargis, le développement du digital, la construction d'écosystèmes, le développement de synergies et la révision de l'approche commerciale, en ce compris la concrétisation de partenariats.

En 2020, Ethias a réalisé un **résultat net de 205 millions**, en **hausse de 8%** par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel des activités **Non-Vie** s'élève à 170 millions EUR, soit une progression de 39 millions EUR par rapport à 2019. Si la crise du Covid a eu un impact sur l'encaissement, celui-ci a toutefois été compensé par une sinistralité en baisse.

Les activités **Vie** génèrent quant à elles un résultat opérationnel de 64 millions EUR, en légère hausse par rapport à 2019.

L'encaissement global est de 2,73 milliards EUR soit une progression de 59 millions EUR. Une très belle performance grâce à l'assurance vie, qui compense l'impact de la crise économique liée au Covid.

Le ratio Solvency II s'élève quant à lui à **187%** après déduction du **dividende prévisionnel de 103 millions EUR¹**, un excellent résultat compte tenu du contexte particulièrement difficile de 2020. Ethias SA calcule son niveau de solvabilité en Solvency 2 au moyen de la formule standard, sans recourir aux mesures transitoires à long terme.

Le profil de risque d'Ethias SA indique une exposition principalement au risque de marché ; le niveau de solvabilité est relativement sensible au risque de hausse des spreads des obligations d'état, qui représentent une partie significative de son portefeuille d'investissement. Le ratio S2 est également influencé, dans une moindre mesure, par l'évolution des taux d'intérêt et des marchés actions.

En mai 2020, l'agence de notation **Fitch Ratings** a confirmé la **notation IFS** (« Insurer Financial Strength ») d'Ethias S.A. **de A-, avec un outlook stable**, soulignant la capitalisation forte et la bonne rentabilité de l'assureur ainsi que son profil d'entreprise solide.

La crise sanitaire et ses conséquences ont eu indéniablement à tout niveau un impact non négligeable sur nos activités d'assurance en 2020. Et en ce début 2021, la crise perdure pour percoler désormais dans l'économie réelle.

Dès le début de la crise, **Ethias a mis en place un large plan de soutien** apprécié tant par ses clients particuliers que par les collectivités publiques et salué par les autorités. Axées sur la protection du personnel, la protection des clients, la protection de l'entreprise et enfin le soutien à la relance, toutes les mesures mises en place ont également été récompensées par un trophée Decavi.

En tant que 3^e assureur vie et non-vie du pays, avec l'appui de ses filiales, Ethias compte bien jouer un rôle de premier plan tant dans son secteur que dans la dynamique de relance du pays.

¹ Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

2.1. Activités

2.1.1. LA PANDÉMIE DE COVID-19

La crise sanitaire et ses conséquences ont eu indéniablement à tout niveau un impact non négligeable sur nos activités d'assurance en 2020. Et en ce début 2021, la crise perdure pour percoler désormais dans l'économie réelle.

Pendant toute la durée du 1^{er} confinement, l'ensemble de nos bureaux régionaux sont restés fermés. Seuls nos Contact Centers et notre site web avec l'Espace Client étaient alors nos têtes de pont pour demeurer en contact 24/7 tant avec nos assurés qu'avec tout prospect. Clairement notre structure phytale s'est avérée être un véritable atout pour demeurer au service de tous à tout instant, par-delà la crise et ses situations inédites.

Lors du 2^e confinement, l'activité des bureaux régionaux a été jugée essentielle et ils ont pu dès lors rester ouverts, mais entretemps le client s'est engagé dans la pleine exploitation des services digitaux offerts, poussé par les conséquences du 1^{er} confinement.

In fine au terme de l'année 2020, ce sont près de 50% de visites en moins que nous avons enregistrées dans nos bureaux, pour une augmentation de 10 % des volumes de communications téléphoniques dans nos Contact Centers et jusqu'à 60 % de visites Web en plus (notamment en juin 2020), le tout pour une production de nouvelles affaires en croissance dès juin 2020 (hors « produits Covid » comme Annulation Voyage et Assistance).

En parallèle, l'année 2020 s'est soldée par une diminution sensible de la fréquence sinistre de la branche auto et un recul des volumes de résiliation.

Au niveau des collectivités publiques et des entreprises, l'année 2020 a été marquée par une diminution de la sinistralité, qui a principalement impacté les branches auto et accidents de travail, traduction d'un ralentissement de l'activité économique surtout ressentie durant le 1^{er} confinement. Il en a été de même en soins de santé avec un nombre d'hospitalisations liées à Covid relativement limité.

Ce ralentissement, aboutissant selon les statistiques de la BNB à une diminution du PIB de plus de 6%, a également eu un impact au niveau de notre encaissement où des suspensions de couverture et des révisions de primes ont été demandées par nos clients.

Fort heureusement, en 2020 notre portefeuille a été faiblement impacté par des faillites d'entreprises clientes ou des défauts de paiements. Cela résulte notamment de la part prépondérante des collectivités publiques dans notre portefeuille ainsi que d'une présence relativement faible dans les secteurs économiques les plus durement touchés par la crise. De même, peu de clients ont sollicité les facilités de paiement prévues dans l'accord gouvernemental comme mesure de soutien aux entreprises.

Les turbulences financières dues à la crise Covid-19 ont eu un impact sur une base annuelle relativement faible sur le ratio de couverture SII d'Ethias (-4%), principalement en raison de notre sensibilité réduite aux taux d'intérêt, à un suivi étroit de nos positions de spread, et grâce à l'augmentation du marché des actions au cours du second semestre de l'année. D'un point de vue technique, la validation de la BNB de nos projets « USP » (« Undertaking Specific Parameters ») a également eu un impact positif sur notre ratio. La position de solvabilité d'Ethias reste solide, principalement grâce à un portefeuille d'investissement bien diversifié et à une exposition limitée à des secteurs qui ont particulièrement souffert de la crise comme les loisirs. De plus, cette position était monitorée constamment par le suivi minutieux des anticipations du marché, la gestion dynamique des risques financiers, l'élaboration de programmes de couverture en cas de besoin et grâce à une mise à jour régulière de l'estimation de l'impact de Covid-19 sur l'entreprise. En outre, plusieurs scénarios ont été examinés et mis à jour régulièrement tout au long de l'année afin de tenir compte des dernières données et tendances, de certains effets de retard potentiels ainsi que de l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie et à ses répercussions sur l'économie.

Suite à la crise Covid-19 et à ses conséquences socio-économiques sur nos activités d'assurance, l'émergence de plusieurs risques a été observée.

Comme les secteurs qui ressentent une dépression économique, nous aurions pu subir une baisse de notre chiffre d'affaires ainsi que des défauts de paiement de nos assurés. L'impact de ce risque a cependant été atténué par la position très diversifiée d'Ethias.

Il subsiste également des incertitudes politiques quant à la mesure dans laquelle le gouvernement imposerait au secteur de l'assurance soit d'ajuster les primes à l'évolution des sinistres en raison de la crise sanitaire (par exemple dans l'assurance automobile ou l'assurance maladie), soit de couvrir le risque de pandémie de Covid-19 (actuellement sans vision claire sur la manière dont le marché de la (ré)assurance peut gérer ce risque, éventuellement avec les autorités).

En outre, le retard dans les soins de santé non urgents (à cause de la période de confinement) peut également entraîner une augmentation de la gravité des sinistres futurs (en raison d'une détérioration de l'état de santé due au report des soins).

Enfin, nous pouvons également mentionner qu'une prolongation de la crise sanitaire pourrait entraîner une augmentation des comportements frauduleux ou des primes impayées (résultant de la crise économique) et que des habitudes liées à un télétravail plus fréquent peuvent contribuer à un changement du profil de risque (exposition accrue aux cyberattaques, modification du profil de risque d'accident du travailleur...). Aucune réalisation du risque de fraude ou de défaillance n'a été observée en 2020.

Pour Ethias, l'année écoulée a permis de tester à grande échelle sa résilience mais également ses valeurs (dont notamment celle de solidarité) auprès de nombreux assurés et plus largement encore vis-à-vis de la société. Le modèle a pu démontrer sa solidité et sa capacité à faire face, seul, à des situations imprévues dont les impacts sont multiples et d'une grande ampleur. Malgré cette situation, Ethias a réussi à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés :

- **Les résultats 2020 dépassent les attentes** grâce à différentes actions entreprises très tôt pendant l'année pour protéger l'entreprise contre les effets de la pandémie et grâce au dynamisme des équipes commerciales qui a permis d'atteindre des niveaux d'encaissement inespérés dans la situation actuelle.
- Le niveau de solvabilité a été préservé tout au long de l'année.
- Une stratégie groupe a été déterminée et permet, via les synergies, l'expertise et les talents de plus de 5000 collaborateurs, d'accélérer la mise en place des écosystèmes et de positionner Ethias sur une proposition de services qui va au-delà de la simple proposition de contrats d'assurance.
- **Flora** est devenue réalité et positionne concrètement Ethias sur le marché des insurtechs (offre de produit 100% digitale).
- **Différentes applications ont vu le jour** pour répondre à des besoins liés à la pandémie et permettront de compléter l'offre de services aux clients dans le futur.

Face à cette situation exceptionnelle, Ethias a développé en 2020 un plan en quatre phases qui lui a permis entre autres d'anticiper certaines évolutions que ce soit au niveau organisationnel, stratégique ou humain. Cette gestion lui a également permis de se démarquer tant au niveau interne qu'externe, ce qui a été souligné à la fois par le secteur et par le monde politique. Ces 4 phases continuent à être le fil conducteur des actions prises par le comité de direction :

- **Protection des collaborateurs** : Au fil des semaines, l'entreprise est restée à côté de ses collaborateurs, tant de manière individuelle avec les initiatives liées aux risques psychosociaux ou au respect des règles de sécurité, que de manière collective avec des initiatives qui visent à maintenir la cohésion des équipes et au sein de l'entreprise en général.
- **Protection des clients** : Ethias a dès le début de la crise, soutenu ses clients tant en B2B à travers diverses initiatives pour le secteur de la santé, les fédérations sportives ou encore l'enseignement (via notamment des aides financières apportées à la Croix-Rouge et à Médecins Sans Frontières, le don de PC équipés pour les écoles et à l'ASBL Digital4Youth, l'extension de garanties, la mise à disposition de matériel de désinfection et de signalétique pour les infrastructures sportives ou encore la couverture gratuite du personnel des centres de vaccination) qu'en B2C (prime locataire, étalement et remboursement des primes en cas de difficulté, abandon des majorations tarifaires, développement de Care4You, d'App4You, ...). D'autres initiatives continuent à s'ajouter comme par exemple l'octroi d'une aide à des associations qui luttent contre la violence conjugale ou le soutien au secteur culturel via le financement de spot radio. Au total, ce ne sont pas moins de 50 mesures implémentées par Ethias en faveur de ses clients, dans la lignée de ses valeurs et de son engagement socialement responsable. L'accessibilité de l'entreprise par les clients B2C a été continuellement assurée via internet, téléphone, app et chatbot ainsi que par l'organisation de back-up des équipes en cas d'indisponibilité des équipes en place. Ce soutien proactif aux clients reste également une priorité pour le comité de direction.
- **Protection de la société** : Dès le début de cette crise, Ethias a eu cette volonté de protéger la société en lien avec les valeurs qu'elle défend depuis toujours. A côté des aides octroyées aux secteurs culturels, sportif, hospitalier et de l'enseignement, Ethias s'est très rapidement positionnée comme acteur de la relance avec l'octroi d'un prêt à la SRIW, la participation en tant qu'expert à des sessions liées à l'organisation du financement de projets au niveau fédéral et avec l'augmentation de capital de Finance&Invest.Brussels. Enfin, Ethias est au côté de PMV pour supporter le lancement du « Welvaartsfonds », une initiative prise par le gouvernement flamand. Ethias continue à être attentive à toute initiative qui vise à relancer l'économie.
- **Protection de l'entreprise** : Malgré des chiffres positifs, Ethias est restée attentive à la maîtrise de ses coûts (diminution significative des coûts de consultance et des autres frais) ainsi que la mise en place de leviers qui permettent de protéger sa solvabilité.

En conclusion, cette stratégie en 4 phases a démontré toute son utilité et sa pertinence dans la gestion de la crise. Elle a permis à Ethias de rester présente à différents niveaux et auprès de différents stakeholders de l'entreprise. Ce plan a permis de structurer l'approche, d'anticiper certains besoins des clients de la société et de faire avancer rapidement et avec agilité des projets en cours, notamment en ce qui concerne les écosystèmes avec le lancement de certaines applications (App4you, Care4you). La mise en place de ce plan, son suivi et l'effort d'anticipation qui y est lié a demandé aux équipes un effort considérable notamment dans une situation de homeworking quasi permanente qui a dû être gérée en parallèle des contraintes de gestion familiale accrue.

2.1.2. ETHIAS NOMME WILFRIED NEVEN EN TANT QUE CDTO

Wilfried Neven a pris ses fonctions le 21 février. Il est chargé d'accélérer la transformation digitale d'Ethias, en phase avec le positionnement de l'entreprise sur le marché, le plan stratégique et les attentes des clients d'Ethias.

2.1.3. CONCLUSION DE PLUSIEURS PARTENARIATS

L'année 2020 a vu se concrétiser de multiples partenariats destinés à soutenir le positionnement d'Ethias sur le marché. Parmi ceux-ci figurent la conclusion de partenariats avec :

- Independer, agissant en qualité de comparateur de tarifs et d'intermédiaire d'assurances, au niveau du produit Auto. Independer est une plate-forme de conseils numériques et de comparaison de DPG Media pour tout ce qui concerne les assurances, les produits bancaires, l'énergie ainsi que les prêts hypothécaires ;
- Assurances.be, l'un des acteurs clés du marché belge, agissant en qualité de comparateur de tarifs et d'intermédiaire d'assurances pour le produit Auto.
- Keytrade Banque en vue du lancement du package « Home in One » comprenant un prêt hypothécaire chez Keytrade Banque et les assurances incendie et solde restant dû chez Ethias.
- La société de logements Woonhaven Antwerpen, en vue de la distribution de produits « contenu habitation » et « RC Vie Privée » auprès de ses 18.000 locataires.

2.1.4. LES CONDITIONS DE MARCHÉ EN 2020

L'année 2020 aura été une année sans précédent dans l'histoire moderne, la pandémie de Covid-19 provoquant la plus grave récession mondiale de l'après-guerre et frappant simultanément un grand nombre de pays. Ce grand choc ne pourra être complètement effacé et un retour à la normale de l'économie mondiale prendra du temps.

Au niveau économique, le premier semestre 2020 a été évidemment marqué par les effets de l'épidémie et les politiques de confinement dans de nombreux pays. La contraction de l'activité mondiale provoquée par la lutte contre la pandémie a été d'une ampleur inédite. Néanmoins, l'économie mondiale a pu rebondir au second semestre, profitant de l'assouplissement des mesures de confinement mais aussi soutenue par des plans de relance budgétaire ambitieux (plan de 750 milliards d'euros pour l'Europe et 1.900 milliards de dollars pour les Etats-Unis).

Evidemment, les nouvelles positives concernant les vaccins ne laissent guère de doute sur le fait que 2021 sera bien meilleure que 2020. Le scénario central des économistes est qu'au début du printemps 2021, les mesures de restrictions seront assouplies et que le déploiement du vaccin prendra de l'ampleur. Dans ce scénario, nous devrions donc assister à une reprise significative dans la plupart des économies d'ici le deuxième trimestre ; cependant, ce scénario est toujours soumis à de grandes incertitudes (mutation du virus, vitesse de vaccinations, problèmes géopolitiques...). Au niveau politique, l'année 2020 ne fut pas non plus de tout repos, avec des élections présidentielles américaines au dénouement indéfini qui ont vu finalement la victoire du candidat démocrate Joe Biden, mais aussi la conclusion in extremis entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni d'un accord relatif aux relations commerciales post-Brexit. Dans ce contexte économique et sanitaire très délicat, les principales Banques Centrales ont mené des politiques monétaires particulièrement accommodantes et ont renoué avec les politiques de « Quantitative Easing ». La Banque centrale européenne (BCE) a ainsi mis en place dès le mois de mars, un plan massif d'achats de titres, consistant à injecter des liquidités au sein du système financier afin notamment d'assouplir les conditions de crédit aux entreprises et aux États. De l'autre côté de l'Atlantique, la FED a baissé ses taux directeurs de 1,50% pour atteindre 0% et a mis en place un programme d'achat quantitatif illimité inédit.

En ce qui concerne les marchés financiers, suite à l'injection en masse de liquidités par la BCE, les rendements obligataires en zone euro ont connu une baisse prononcée à partir du mois d'avril avec par exemple un Bund 10 ans qui termine l'année 2020 à -0,57% (contre -0,19% début 2020). De son côté, le taux OLO à 10 ans, en territoire positif début janvier (0,1%), a finalement clôturé l'année 2020 avec un rendement négatif prononcé (-0,38%). Même dynamique baissière mais encore plus prononcée pour les pays périphériques de la zone euro. En effet, les rendements à 10 ans de l'Italie (0,54%), de l'Espagne (0,05%), du Portugal (0,03%) et de la Grèce (0,63%) ont tous atteint de nouveaux records bas en fin d'année. Ces mouvements de marché ont amené le spread Italie-Allemagne à 10 ans aux alentours de 1,10%, son plus faible niveau depuis 2016.

Dans cet environnement de taux bas, Les performances boursières des actions sur l'année 2020 ont été surprenantes. En effet, les bourses européennes ont été marquées par une forte volatilité et une chute très sévère au mois de mars. Dans les mois qui ont suivi, les indices européens ont connu deux périodes de hausse, entre avril et juin puis à la fin de l'année 2020, notamment sous l'effet de la politique monétaire accommodante menée par la BCE, le résultat des élections américaines et les nouvelles positives sur la production des vaccins. Finalement, l'Euro Stoxx 50 reste sur une performance négative sur l'ensemble de l'année 2020 (-5,14%) mais qui demeure mesurée en regard de la récession économique mondiale que nous avons traversée. On peut observer ces mêmes rebonds en 2020 au niveau des bourses américaines mais, davantage exposés aux valeurs technologiques et de croissance en général, les indices US ont connu un mouvement haussier plus prononcé qu'en Europe. On observe, dès lors, des performances annuelles très positives de 16,26% pour le S&P et de +43,64% pour le Nasdaq.

2.1.5. STRATÉGIE GROUPE

Avec l'implémentation de sa stratégie groupe validée par ses actionnaires, Ethias entreprend une nouvelle étape qui consiste à capitaliser davantage sur les forces et spécificités de ses filiales (NRB, IMA Benelux, Ethias Services, ...) afin de positionner le groupe Ethias comme un groupe générateur de valeur pour l'ensemble de ses stakeholders. Cette stratégie repose d'une part sur le renforcement de l'intégration des entités du groupe et d'autre part sur une approche « beyond insurance », c'est-à-dire l'évolution d'une stratégie d'assureur vers une stratégie de services intégrés au bénéfice des clients. La stratégie repose sur 5 piliers : l'offre de services élargis, le développement du digital, la construction d'écosystèmes, le développement de synergies et la révision de l'approche commerciale, en ce compris la concrétisation de partenariats.

2.1.6. JOINT-VENTURE AVEC WEERTS GROUP

Ethias et l'entreprise familiale belge Weerts Group sont entrées dans une joint-venture 50/50 en vue de constituer conjointement un portefeuille paneuropéen d'immobilier logistique. Ethias s'associe ainsi à un spécialiste du secteur dont le centre de décision est ancré au niveau local et qui crée un nombre considérable d'emplois dans la région. Ce partenariat aspire également à atteindre les objectifs fixés dans le Green deal européen. Dans le contexte économique actuel et un environnement de taux bas, le secteur immobilier logistique est l'un des rares secteurs à offrir des opportunités de croissance.

2.1.7. CONTRAT COMMIT

Fin 2020, Ethias a signé le contrat CommIT avec sa filiale informatique NRB. CommIT est un programme de transformation qui vise un outsourcing complet des activités informatiques d'Ethias en partenariat avec NRB. Le transfert des activités d'Ethias vers NRB a débuté durant l'été 2020 et s'est officialisé le 1^{er} janvier 2021.

Les principaux objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Un budget IT total réduit et maîtrisé.
- Un focus sur l'innovation, la modernisation et l'amélioration continue afin de soutenir la stratégie d'Ethias (n°1 assureur direct, n°1 du digital et n°1 du secteur public).
- Une évolution vers de nouveaux modes de travail et de collaboration, notamment par l'intégration de la philosophie « Agile ».
- Un renforcement du partenariat Ethias/NRB dans le cadre de la stratégie groupe.

2.1.8. DECAVI

La qualité de nos produits et services a de nouveau été récompensée. Ethias a remporté **4 Trophées** Decavi en assurance Non Vie dans les domaines suivants :

- Assurance locataire ;
- Assurance RC familiale ;
- Assurance Accidents du travail ;
- Digital pour « My AT » (espace client, consultation et suivi d'un accident du travail par la victime).

Ethias a par ailleurs été récompensée pour son engagement sociétal en recevant le premier Trophée Decavi « Pandémie ». Celui-ci récompense les initiatives prises par le secteur de l'assurance pour combattre le virus Covid-19 ou venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin au cours de cette période exceptionnelle.

2.1.9. PUBLICATION DE NOTRE 3^E RAPPORT SOCIÉTAL, TÉMOIN DE L'IMPLICATION DE LONGUE DATE D'ETHIAS DANS LA RSE

Ethias publie son 3^e rapport non financier depuis la transposition de la directive européenne 2014/95/EU. Conçu autour des 3 axes « People, Profitability & Planet », ce rapport dresse le bilan des actions 2019 d'Ethias sur les plans social, sociétal et écologique.

2.1.10. CHANGE OVER : ETHIAS S'ENGAGE DANS UN PLAN CLIMAT AMBITIEUX

Objectif : atteindre une activité sans impact sur le climat à l'horizon 2030, un plan ambitieux baptisé Change Over 2030 !

La trajectoire pour atteindre cette ambition s'articulera autour de 2 axes majeurs :

- **Sobriété** : disposer de bâtiments économes en CO₂, limiter les déplacements inutiles, réduire les consommations superflues.
- **Transition énergétique** : passer progressivement à une électricité entièrement verte alimentée par des sources bas carbone.

Elle se déclinera en 3 étapes (2020-2025-2030) :

- Dès 2020, Ethias compensera toutes ses émissions en participant à un ou plusieurs projets certifiés qui contribuent à la réduction de l'empreinte carbone.
- En 2025, elle réduira d'un tiers ses émissions de CO₂ en rénovant ou en construisant de nouveaux sièges sociaux sur la base des principes de « Sustainable Building ». Elle poursuivra ses efforts en matière de mobilité douce et elle transformera totalement sa flotte de véhicules en favorisant les véhicules électriques et hybrides. Elle poursuivra également sa politique de homworking.
- En 2030, l'ensemble de nos bâtiments seront économes en CO₂. Tous nos véhicules émettront 0 g de CO₂ au km. Au sein du groupe Ethias, nous collaborerons avec NRB, notre filiale IT, pour réduire notre empreinte numérique.

2.1.11. ETHIAS, UN EMPLOYEUR DE PLUS EN PLUS ATTRACTIF SELON LA DERNIÈRE ÉTUDE D'UNIVERSUM

Dans la dernière étude menée par Universum² auprès de plus de 11.000 étudiants (Master et bachelier d'écoles de commerce, ingénieurs et Droit), Ethias enregistre **une progression de 13 % en 2020** en termes d'attractivité en tant qu'employeur, et ce, après avoir déjà gagné 16 % en 2019 dans la catégorie « business ». **Elle gagne également 38 places auprès des étudiants en droit**, enregistrant la plus belle progression.

2.1.12. EFFECTIF

Ethias SA est passé de 1.887 collaborateurs au 31/12/2019 à 1.923 collaborateurs au 31/12/2020.

²Source : <https://peoplesphere.be/fr/publication/30/06/2020> — [Universumglobal.com](https://universumglobal.com)

2.2. Résultats d'assurance

L'année 2020 enregistre un résultat net de 205 millions d'euros, soit une progression de 8% par rapport à 2019, grâce à une bonne performance des activités Non Vie. Après prélèvements et transfert aux réserves immunisés, le résultat à affecter s'élève à 203 millions d'euros.

L'encaissement total s'élève à 2.730 millions d'euros, soit une augmentation de 2% par rapport à l'encaissement de 2019, grâce à la progression de l'assurance Vie (+8%) qui compense l'impact sur l'encaissement de l'assurance Non Vie (-3%) dû à la pandémie, à la diminution des activités internationales et aux assainissements.

Malgré l'année mouvementée des marchés financiers suite à la crise sanitaire, les résultats des investissements en 2020 sont positifs grâce aux plus-values réalisées permettant de compenser les réductions de valeur sur actions.

Au niveau des frais généraux, une dotation exceptionnelle à Ethias Pension Fund OFP a été réalisée à concurrence de 10 millions d'euros (dont 9 millions d'euros en Non Vie et 1 million d'euros en Vie).

2.2.1. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE NON VIE

Le résultat des activités Non Vie s'élève à 167 millions d'euros.

L'encaissement s'élève à 1.382 millions d'euros et diminue de 3% par rapport à 2019. Il se répartit de la manière suivante entre les segments Particuliers et Collectivités et Entreprises:

- L'encaissement Particuliers augmente de 1% par rapport à 2019 et s'élève à 590 millions d'euros ;
- L'encaissement Collectivités et Entreprises s'élève à 792 millions d'euros et est en diminution par rapport à 2019 de 5%, essentiellement suite à la crise Covid, aux assainissements et à la diminution du portefeuille à l'International.

Le ratio combiné net opérationnel s'élève à 94% contre 97% en 2019. Cette évolution résulte principalement de la diminution de la sinistralité, qui s'explique notamment par les effets de la pandémie et de renforcements des réserves techniques.

2.2.2. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE VIE

Le résultat des activités Vie s'élève à 81 millions d'euros.

L'encaissement à fin 2020 est en augmentation de 8% par rapport à 2019 et s'élève à 1.348 millions d'euros, dont 42 millions d'euros en Particuliers et 1.306 millions d'euros en Collectivités et Entreprises.

L'encaissement en Vie Particuliers diminue de 18% par rapport à 2019.

L'encaissement Vie Collectivités et Entreprises est en augmentation de 9% par rapport à 2019, venant principalement du 1^{er} pilier.

Le bon résultat des activités vie en 2020 s'explique notamment par une amélioration de la marge opérationnelle et des revenus financiers non récurrents de 18 M€. Ces bons résultats ont permis de doter le fonds pour dotations futures pour un montant de 12 millions d'euros et la provision pour participations bénéficiaires (nette de taxes) de 37 millions d'euros, essentiellement sur les fonds cantonnés du 1^{er} pilier.

2.2.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers nets 2020, repris sous les rubriques de produits et charges des placements des comptes annuels BGAAP, s'élèvent à 364,7 millions d'euros contre 419,3 millions d'euros en 2019. Ils sont répartis comme suit : 99,4 millions d'euros en non vie, 280,1 millions d'euros en vie et une charge de 14,8 millions d'euros en non technique.

Ils se composent des principaux éléments suivants :

En milliers d'euros	2020	2019
Produits financiers nets des investissements, hors branche 23	400.565	450.857
<i>Récurrents</i>	373.517	384.385
<i>Non récurrents</i>	27.048	66.472
Produits liés à la réassurance financière	0	18
Produits financiers nets des investissements en branche 23	1.167	6.307
Charges financières des emprunts et autres dettes financières	-25.926	-25.728
Autres produits et charges financières	-11.140	-12.181
Total	364.666	419.273

Les produits financiers nets des investissements par grandes classes d'actifs sont détaillés ci-dessous :

En milliers d'euros	2020	2019
Obligations	324.635	323.067
<i>Récurrent</i>	307.841	320.127
<i>Non-récurrent</i>	16.794	2.940
Actions & participations	30.952	47.678
<i>Récurrent</i>	30.490	25.405
<i>Non-récurrent</i>	462	22.273
Immobilier & prêts	47.832	83.972
<i>Récurrent</i>	36.896	41.940
<i>Non-récurrent</i>	10.936	42.032
Dérivés	-828	557
Trésorerie & équivalent de trésorerie	-2.026	-4.417
Total	400.565	450.857

2.3. Résultats des autres activités

Le résultat non-technique avant impôts affiche une contribution négative de 25 millions d'euros, essentiellement due à la charge des emprunts subordonnés. La charge d'impôts de l'exercice s'élève à 18 millions d'euros, et bénéficie de l'utilisation de pertes fiscales reportées et de déductions de revenus d'innovation.

3. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

3.1. Informations générales

3.1.1. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Souhaitant favoriser une gestion efficace et prudente, Ethias veille à opérer une distinction claire entre, d'une part, la direction effective de l'entreprise d'assurance, assurée par le comité de direction, et, d'autre part, le contrôle de cette direction, dont le conseil d'administration est en charge.

3.1.1.1. Conseil d'administration

Missions

Le conseil d'administration assume la responsabilité finale de l'entreprise et définit la stratégie générale, les principales politiques de l'entreprise en matière de gouvernance et de risques ainsi que la politique d'intégrité. Il assume également la surveillance des activités de l'entreprise et évalue régulièrement l'efficacité du système de gouvernance.

Il vérifie, au moins une fois par an, le bon fonctionnement des quatre fonctions de contrôle indépendantes et veille à ce que, sur base du rapport périodique établi par le comité de direction, ce dernier prenne les mesures nécessaires pour remédier aux éventuels manquements.

Il évalue régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et surveille sa mise en œuvre.

Il vérifie en outre régulièrement que l'entreprise dispose d'un contrôle interne efficace sur le plan de la fiabilité du processus de reporting en matière d'information financière.

Il supervise les décisions prises par le comité de direction, prend connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes, le commissaire, la BNB et la FSMA et détermine quelles actions doivent être prises à la suite des recommandations de l'audit interne, veillant ensuite à ce qu'elles soient menées à bien.

Composition

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs dont 4 administrateurs exécutifs, 4 administrateurs indépendants et 5 femmes (en application de l'article 7:86 du code des sociétés et des associations).

La composition du conseil d'administration respecte, par ailleurs, la parité linguistique.

L'âge maximum de chacun des administrateurs ne peut dépasser 70 ans. Néanmoins, tout mandat d'administrateur entamé avant l'âge de 70 ans pourra être achevé.

Le mandat d'administrateur a une durée de 6 ans et est renouvelable.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du comité de direction.

3.1.1.2. Comités spécialisés du conseil d'administration

Comité d'audit et de risques

Le 19 février 2009, le conseil d'administration a créé en son sein un comité d'audit et de risques.

Missions

En vue de renforcer l'efficacité de la surveillance des activités de l'entreprise par le conseil d'administration, le comité d'audit et de risques est chargé du suivi du processus d'élaboration et de contrôle de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ainsi que du suivi de la fonction d'audit interne et de ses activités.

Il conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la définition et le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, et l'assiste dans le contrôle du fonctionnement de la fonction de gestion des risques.

Le comité effectue le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire agréé.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit et de risques, adopté par le conseil d'administration du 22 novembre 2018 et modifié le 21 octobre 2020.

Composition

Le comité d'audit et de risques est composé d'au moins trois administrateurs non membres du comité de direction, dont la majorité est indépendante (cf. supra).

Un président est désigné parmi ceux-ci.

Actuellement, il est composé de 5 administrateurs non exécutifs, dont 3 sont indépendants.

Les membres seuls ont le droit de participer aux réunions de ce comité. Des personnes étrangères sont toutefois admises aux séances sur décision du président lorsque le dossier le requiert.

Comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération a été créé le 19 février 2009 au sein du conseil d'administration. Il était à l'origine commun à Vitrufin et Ethias.

Le 4 juillet 2014, il a été décidé de mettre en place un comité de nomination et de rémunération propre à chacune des sociétés.

Un nouveau règlement d'ordre intérieur a été adopté le 22 novembre 2018 et modifié le 21 octobre 2020.

Missions

Le comité de nomination et de rémunération est chargé d'assister le conseil d'administration et le comité de direction dans l'évaluation et les avis ou décisions sur la nomination des administrateurs, des membres du comité de direction et des responsables des fonctions indépendantes. Il conseille également le conseil d'administration en matière de rémunération.

Ses responsabilités sont décrites dans le règlement d'ordre intérieur du comité de nomination et de rémunération.

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins 3 administrateurs non exécutifs, dont un au moins est indépendant et est présidé par le président du conseil d'administration.

3.1.1.3. Comité de direction

Missions

Le comité de direction a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception de ceux que la loi réserve au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

(1) Le comité de direction exerce la direction concrète des activités d'Ethias dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration.

Il met en œuvre la stratégie définie et les politiques approuvées par le conseil d'administration en concrétisant celles-ci dans des processus et procédures.

Il assure la direction des activités de l'entreprise conformément aux objectifs stratégiques fixés et en respectant les limites de tolérance au risque définie par le conseil d'administration.

Il supervise les directions opérationnelles et veille au respect des compétences et responsabilités qui lui ont été attribuées.

Il formule au conseil d'administration des propositions en vue de la définition de la politique générale et de la stratégie de l'entreprise.

(2) Le comité de direction met par ailleurs en œuvre le système de gestion des risques défini par le conseil d'administration, (i) en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques, (ii) en surveillant l'évolution du profil de risques de l'entreprise, (iii) en s'assurant que tous les risques sont identifiés et gérés de manière adéquate, (iv) en établissant des mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique et (v) en traduisant en processus et procédures le cadre d'appétence au risque et la politique générale de gestion des risques définis par le conseil d'administration.

(3) Le comité de direction met en outre en place le suivi et l'évaluation de la structure organisationnelle et opérationnelle permettant de soutenir les objectifs stratégiques de l'entreprise et prévoit des mécanismes de contrôle interne adéquats. Il met également en œuvre le cadre nécessaire à l'organisation et au bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, exécute les politiques de gouvernance définies par le conseil d'administration, veille à l'application

correcte de la politique de rémunération de l'entreprise et organise un système de reporting interne permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité de l'information financière et du reporting prudentiel.

(4) Le comité de direction est également chargé de la mise en œuvre de la politique d'intégrité définie par le conseil d'administration.

(5) Le comité de direction est, enfin, responsable du reporting au conseil d'administration et à la BNB. A cet égard, il communique au conseil les informations lui permettant d'exercer sa mission de surveillance des activités de l'entreprise, lesquelles comprennent notamment le rapport sur l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance.

Composition

Les statuts d'Ethias SA tels que modifiés le 16 décembre 2020 prévoient que le conseil d'administration constitue un comité de direction de 6 membres personnes physiques, dont quatre sont administrateurs et dont trois sont de langue néerlandaise et trois de langue française. A ce jour, il reste composé de 6 personnes.

Le conseil d'administration nomme les membres du comité de direction.

Répartition interne des tâches

Une nouvelle architecture organisationnelle a été mise en place en septembre 2017 et revue en septembre 2018. Elle a été intégralement modifiée en novembre 2019 (Ethias Tomorrow Move2Gether).

La répartition interne des tâches entre les membres du comité de direction a été revue lors de l'arrivée du nouveau CDTO en février 2020.

L'organigramme opérationnel, qui couvre les activités se situant sous les membres du comité de direction, peut être présenté comme suit :



Il est précisé que le CRO a, conformément à l'article 56 § 3, al. 2 et 3 de la loi Solvabilité II, obtenu l'autorisation de la BNB de cumuler la responsabilité des fonctions de gestion des risques, actuarielle et compliance.

Evaluation périodique

Le président du comité de direction organise une évaluation annuelle du fonctionnement du comité de direction. L'auto-évaluation portant sur l'année 2020 est intervenue en janvier 2021.

3.1.2. RÉMUNÉRATION

Politique et pratiques de rémunération

En date du 19 décembre 2018, le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, a adopté la nouvelle politique de rémunération pour Ethias.

Cette politique répond au prescrit de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 actualisée en septembre 2018 en ce qu'elle définit les « identified staffs » et pose les principes généraux applicables à l'ensemble des membres du personnel, en ce compris les fonctions de contrôle indépendantes mais également, au travers de ses annexes, les dispositions spécifiques applicables aux membres du comité de direction et aux administrateurs non-exécutifs. Elle annule et remplace la politique de rémunération du 23 mars 2016.

Sont considérés comme « identified staffs » au sein d'Ethias :

- les administrateurs non-exécutifs,
- les membres du comité de direction,
- les membres du Management Meeting
- les responsables des fonctions de contrôle indépendantes (Head of Internal Audit, Head of Compliance, Head of Actuarial Control, CRO) et
- les personnes susceptibles d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risques d'Ethias ou « risk takers » (Head of Investment Management et Head of Asset Allocations & Solutions).

La politique validée par le conseil d'administration du 19 décembre 2018 formalise et opérationnalise l'ensemble des règles concernant le reward validé par le comité de direction notamment en ses séances du 6 juillet 2017 et du 19 décembre 2017. Le système de rémunération applicable à **l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** (à l'exception des membres du comité de direction mais en ce compris les « identified staffs » sous contrat de travail Ethias) a en effet entièrement été revu courant 2017. La nouvelle dynamique salariale a été mise en place par voie de convention collective de travail datée du 13 décembre 2017, laquelle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle politique de rémunération ne fait plus de distinction selon que le collaborateur est engagé avant ou après le 1^{er} janvier 2007. Elle met également un terme au régime spécifique jusqu'alors applicable aux inspecteurs.

Les membres du comité de direction ne sont pas visés par les dispositions générales de la politique de rémunération susmentionnée. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) le 1^{er} mai 2019, leur statut a dû être adapté et mis en conformité. A compter du 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des Membres du Comité de direction exercent désormais sous un statut d'indépendant.

Des objectifs annuels collectifs et individuels ainsi que des objectifs pluriannuels collectifs pour 2020 ont été validés par le conseil d'administration le 29 janvier 2020.

Les administrateurs non exécutifs perçoivent quant à eux un jeton de présence par séance (lorsqu'il y a plusieurs réunions sur une même journée, le jeton de présence est limité à une séance). Une indemnité annuelle supplémentaire, sous forme de montant fixe, leur est également allouée. Les membres du comité d'audit et de risques ainsi que les membres du comité de nomination et de rémunération perçoivent un jeton de présence et une indemnité annuelle sous forme de montant fixe.

La rémunération globale des administrateurs est publiée dans le rapport annuel d'Ethias (annexe n° 19 au bilan et comptes de résultats). Par ailleurs, conformément au prescrit de l'article 100 du code des sociétés, la rémunération individuelle des administrateurs est à présent publiée dans le rapport de gestion. Il a également été décidé de publier volontairement les rémunérations individuelles annuelles des membres du comité de direction.

3.2. Exigences « fit and proper »

3.2.1. DESCRIPTION DES EXIGENCES

Le conseil d'administration d'Ethias a établi, le 22 novembre 2018, une politique « fit & proper » des administrateurs non exécutifs et membres du comité de direction ainsi qu'une politique « fit & proper » des responsables de fonctions de contrôle indépendantes. Ces politiques prévoient des processus de sélection, d'évaluation de l'aptitude et de formation des personnes ainsi visées.

Ces politiques s'inscrivent dans le cadre de la circulaire BNB_2018_25 relative à l'aptitude des administrateurs, des membres du comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs d'établissements financiers. Elles établissent les processus et critères que les organes compétents d'Ethias s'engagent à respecter dans le cadre des évaluations d'aptitude qu'ils effectuent.

Pour les fonctions de membre du comité de direction et d'administrateur non exécutif, le comité de nomination et de rémunération effectue non seulement l'évaluation individuelle d'aptitude du candidat mais également l'expertise de l'organe concerné de manière collective afin de s'assurer que l'expertise au sein de l'organe de gestion concerné soit suffisamment garantie avec ces personnes au vu de leurs connaissances, expériences, compétences et comportements professionnels. L'évaluation de la compétence des membres des organes de gestion tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ses membres afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propres à garantir une gestion et une supervision professionnelles d'Ethias. A cet égard, des critères d'expertise collective sont détaillés dans des matrices de compétences établies et mises à jour par le comité de nomination et de rémunération sur la base des critères d'évaluation susvisés. Pour les responsables de fonctions de contrôle indépendantes, il revient au comité de direction de procéder à cette évaluation individuelle du candidat.

3.2.2. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'aptitude s'évalue avant la prise de fonction mais également en cours de mandat et lors du renouvellement du mandat des administrateurs, dès lors que les administrateurs non exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'aptitude requise pour l'exercice de leur fonction.

3.3. Système de gestion des risques et ORSA

3.3.1. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

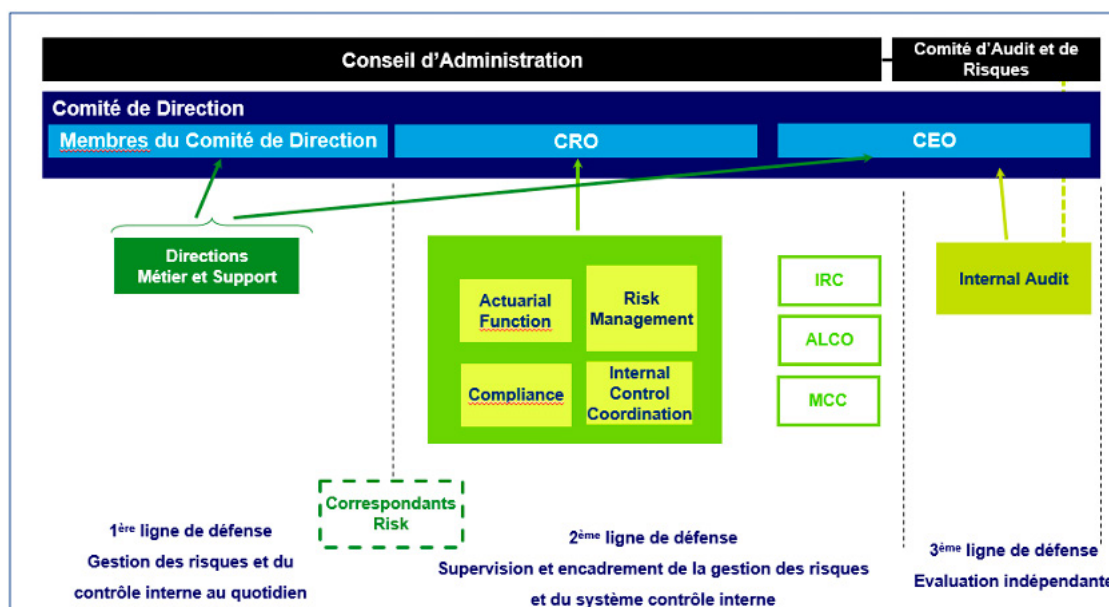
3.3.1.1. Objectifs d'une gestion des risques de l'entreprise

En plus de son activité métier qui consiste à gérer les risques souscrits par ses clients, comme toute entreprise, une compagnie d'assurances est elle-même confrontée à diverses catégories de risques. Dans ces conditions, il s'agit de gérer au mieux l'incertitude en identifiant les risques auxquels l'entreprise est confrontée, en les évaluant et en les traitant par une réponse efficace afin de les contrôler et les maîtriser.

En ce sens, l'objectif assigné au processus de gestion générale des risques est de « fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation, en maintenant l'exposition au risque dans les limites de l'appétence au risque ».

3.3.1.2. Les 3 lignes de défense

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurance requiert la mise en place des fonctions d'audit interne, de compliance, de Risk Management, de contrôle interne et de fonction actuarielle. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense :



Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (Accounting, Asset Management, IT, Human Resources, ...). Il leur revient d'identifier les risques posés par chaque opération et de respecter les procédures et les limites posées.

Deuxième ligne de défense - La supervision des risques

La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle que sont la fonction de gestion des risques (Risk Management), la fonction de contrôle interne, la fonction actuarielle (contrôle actuariel) et la fonction compliance, qui sont chargées de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne, selon les règles et procédures prévues.

Ces quatre fonctions dépendent du CRO, qui assure la coordination transversale des travaux et l'échange adéquat d'informations pertinentes.

Le CRO, membre du comité de direction, est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le comité de direction d'Ethias organise des comités³ dédiés à la gestion des risques. Ces comités sont consultatifs et leurs recommandations sont validées par le comité de direction :

- L'Insurance Reinsurance Committee (IRC) ;
- L'Assets and Liabilities Committee (ALCO);
- Le Model Coordination Committee (MCC).

Ces comités sont des outils de suivi, de décision et de reporting notamment en matière de risques. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de direction. Le CRO est présent dans chaque comité dédié à la gestion des risques.

L'IRC suit les risques techniques des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance.

³ Notons que la structure des comités décrite dans le rapport SFCR au 31/12/2017 et dans le rapport annuel 2017, a été revue début 2019 dans une perspective de rationalisation du nombre de ceux-ci.

L'ALCO a pour mission de contribuer à la protection d'Ethias SA dans ses aspects liquidité, rentabilité, et solvabilité via la mise en adéquation des actifs et des passifs de l'entreprise et de fixer les lignes de conduite pour la stratégie des investissements ainsi que de suivre les portefeuilles d'investissement en fonction de l'appétit au risque et de la philosophie d'investissement approuvés par le Comité de direction et le Conseil d'administration.

Le Model Coordination Committee (« MCC ») a pour mission de veiller et contribuer au respect, dans le cadre de risque défini par le conseil d'administration, de l'ensemble des normes internes et réglementaires de développement et d'utilisation des modèles quantitatifs internes qu'utilise Ethias aux fins, notamment, de la gestion de ses risques technico-financiers et de sa gestion Actif / Passif.

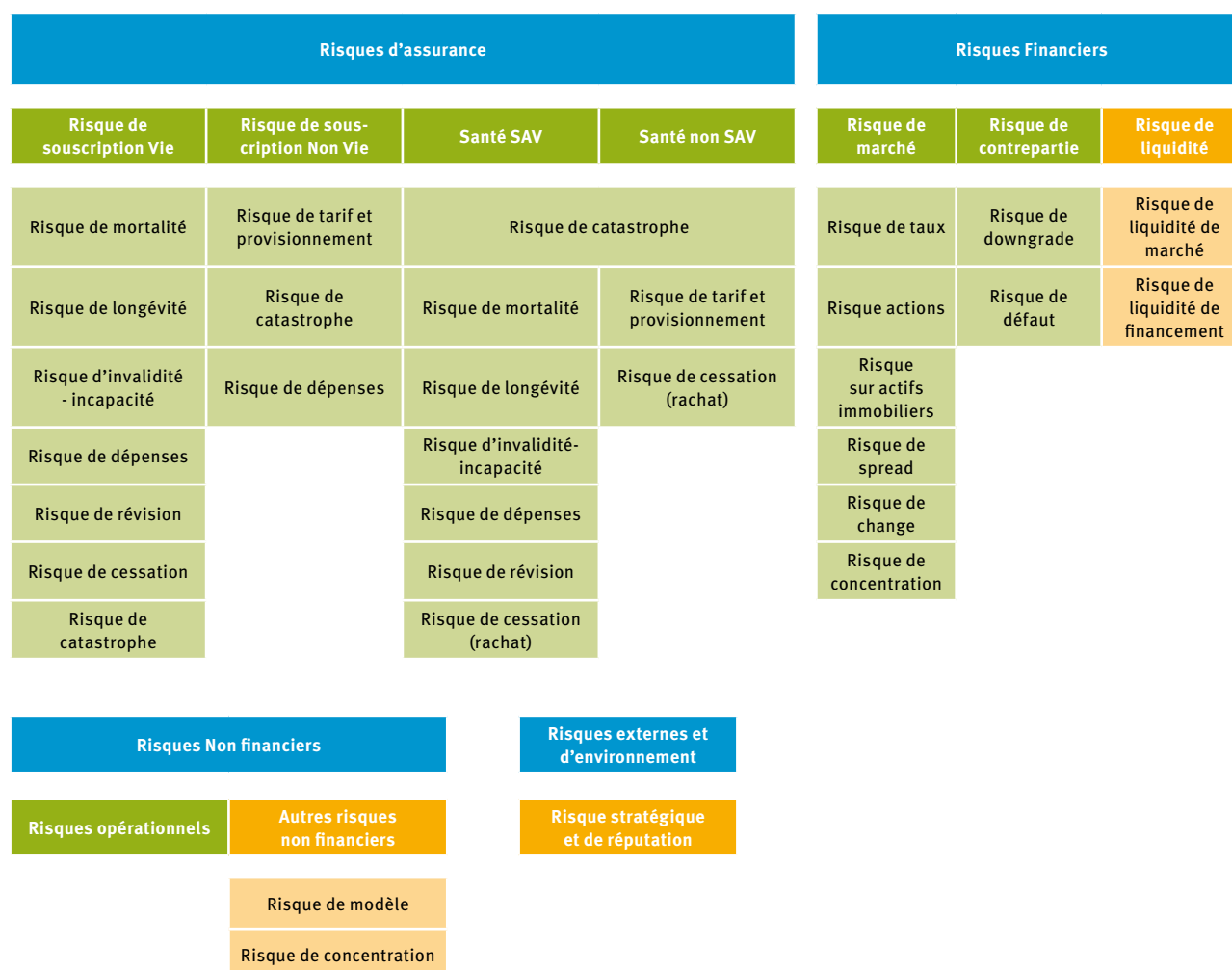
Troisième ligne de défense - L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'audit interne qui a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière.

3.3.1.3. Typologie des risques

La typologie adoptée par Ethias est présentée dans le schéma ci-dessous et

- s'appuie sur les modules de la formule standard utilisée pour calculer les besoins réglementaires en capitaux dans le référentiel Solvabilité 2 (en vert dans le schéma)
- est complétée par les risques non couverts par la formule standard (en orange dans le schéma).



3.3.1.4. Processus de gestion des risques

La gestion des risques repose sur le processus cyclique suivant :



Identification des risques

Le cas échéant assisté du Risk Management, le management détermine pour chacun des objectifs de l'entreprise, les risques qui y sont associés, c'est-à-dire les événements susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur la réalisation des objectifs de l'entreprise. L'identification des événements potentiels passe par la combinaison de plusieurs méthodes : facteurs déclencheurs, historique d'incidents, corrélation entre risques au niveau individuel et agrégé, tendances, workshops d'identification de risques

Quelques risques sont par exemple :

- la tarification inadaptée des produits d'assurance entraînant la non rentabilité des produits concernés ;
- la communication par le client d'informations erronées (sinistre déjà survenu au moment de la souscription, ...) (fraude à l'assurance) ;
- une signalétique erronée menant à une segmentation (âge, code postal, ...) inopportune ou encore à un régime fiscal inadapté (cas des assurances Vie) ;
- la perte de documents signés par le client (contrats retournés signés, déclaration de sinistre, ...) ;
- un niveau d'exposition au risque trop élevé d'un portefeuille d'actifs financiers ;
- des failles de sécurité exploitées par des Cyber attaquants entraînant une indisponibilité des données et un impact majeur sur la réputation.

Evaluation et mesure des risques

En fonction de la catégorie de risques, différentes méthodes d'évaluation et de mesure des risques identifiés sont mises en place :

- méthodes quantitatives d'évaluation et de mesure des risques financiers et des risques d'assurances ;
- méthodes semi-quantitatives d'évaluation des risques stratégiques, opérationnels et autres risques business en termes de leur probabilité de survenance et de l'impact potentiel (ampleur des dommages) qu'ils peuvent causer en cas de réalisation. La subdivision de la cartographie des risques en plages de fréquence et d'impact dans une matrice aide à décider de la manière (actions de maîtrise) dont les risques doivent être traités au mieux.

L'évaluation des risques financiers, d'assurances et opérationnels, est mise en regard des matrices d'appétence d'Ethias pour les risques afin de déterminer si des mesures de traitement des risques sont nécessaires.

Traitement et suivi des risques

Une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction de l'appétence au risque retenue, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), l'atténuation, le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque).

Reporting

La composante reporting traverse l'ensemble de l'organisation. La prise de décisions effectives et efficaces est étroitement dépendante de la qualité de l'information délivrée aux décideurs. Ethias tente de délivrer l'information (financière, légale, économique, opérationnelle, ...), adéquate et pertinente au bon destinataire dans une forme et un délai opportuns, afin de permettre à chacun de comprendre son propre rôle dans le dispositif de gestion des risques et de pouvoir assumer pleinement ses responsabilités.

Le reporting couvre la communication interne à l'entreprise mais également la communication externe vers les tiers (clients, fournisseurs, presse, autorités de contrôle, ...). Ethias veille à garantir une granularité de l'information adéquate (niveau de détail, périodicité) et une communication de l'information sous une forme adaptée au profil du destinataire.

En matière de reporting interne, il s'agit aussi de traduire le plan d'actions de maîtrise des risques en les concrétisant au sein de politiques (le quoi) déclinées en procédures (le comment) diffusées de manière à assurer la mise en place effective des mesures de traitement des risques retenues et une surveillance permanente des risques.

3.3.1.5. Fonction de gestion des risques

Conformément à la charte du Risk Management approuvée par le CA du 22 mars 2018, la fonction de gestion des risques

- veille à ce que tous les risques significatifs de l'entreprise soient détectés, mesurés, gérés et correctement déclarés. Elle fournit une vue complète de toute la gamme des risques auxquels l'entreprise est exposée. Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie en matière de risque de l'entreprise ainsi qu'à toutes les décisions de gestion ayant une incidence significative en matière de risque.
- est organisée en une direction Risk Management, dépendant du Chief Risk Officer.

Fonction de contrôle indépendante

La fonction de gestion des risques est une fonction de contrôle indépendante, qui fait partie intégrante du système de contrôle interne, aux côtés de la fonction actuarielle, de la compliance et de l'audit interne.

La fonction de gestion des risques est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée des activités opérationnelles sur laquelle elle porte, de sorte qu'elle bénéficie d'un statut qui lui assure une séparation hiérarchique et organisationnelle d'avec les fonctions génératrices de risques.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, le Chief Risk Officer, le Head of Risk Management (DRM) et ses collaborateurs directs ne peuvent exercer de fonctions commerciales.

La fonction de gestion des risques doit pouvoir disposer des moyens nécessaires et suffisants pour s'acquitter de ses missions de manière indépendante. A cette fin, le Head of Risk Management établit annuellement un relevé des besoins en ressources en fonction des activités planifiées et effectue ensuite le suivi de l'allocation des ressources.

Le CRO peut accéder directement au conseil d'administration, le cas échéant par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, sans devoir passer préalablement par le comité de direction. Le CRO peut également s'adresser en direct au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et de risques, aux réviseurs et à l'autorité de contrôle, si la situation le requiert.

Ainsi, le CRO est autorisé à formuler des recommandations devant le comité d'audit et des risques. Les demandes d'enquête sur un domaine d'activité spécifique doivent être évaluées par le comité d'audit et de risques en vue de les inclure ou non dans le plan d'audit de l'entreprise.

Les modalités de rémunération du CRO et du DRM répondent à des objectifs autres que commerciaux.

Le CRO ne peut être démis de sa fonction que par le conseil d'administration. Il est, en effet, essentiel que le conseil d'administration soit le seul organe habilité à démettre un tel responsable dès lors que ses fonctions impliquent un contrôle de la manière dont le comité de direction s'acquitte de ses missions. Dans le cas où il serait envisagé de démettre le CRO, Ethias en informe préalablement l'autorité de contrôle afin de permettre à celle-ci d'examiner si la gouvernance de l'entreprise ne requiert pas l'adoption de mesures particulières.

Gouvernance de la fonction de gestion des risques

Le conseil d'administration :

- évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la fonction de gestion des risques ;
- prend l'initiative de promouvoir la fonction de gestion des risques dans la conduite des affaires. Il veille à ce qu'Ethias dispose d'une politique de gestion des risques et en encourage le respect ;
- approuve la politique de gestion des risques et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Les administrateurs non-exécutifs organisent, au moins une fois par an, une réunion d'évaluation avec le CRO, portant sur :

- le respect de la charte de la fonction de gestion des risques et l'évaluation du fonctionnement de la fonction de gestion des risques,
- les interactions entre la fonction de gestion des risques, le comité de direction (le cas échéant via le comité de gestion des risques) et le comité d'audit et de risques,
- les difficultés éventuellement rencontrées dans l'exercice des missions et la mise en œuvre des recommandations et avis, ainsi que de l'adéquation entre les objectifs et les moyens disponibles.

Le comité d'audit et de risques :

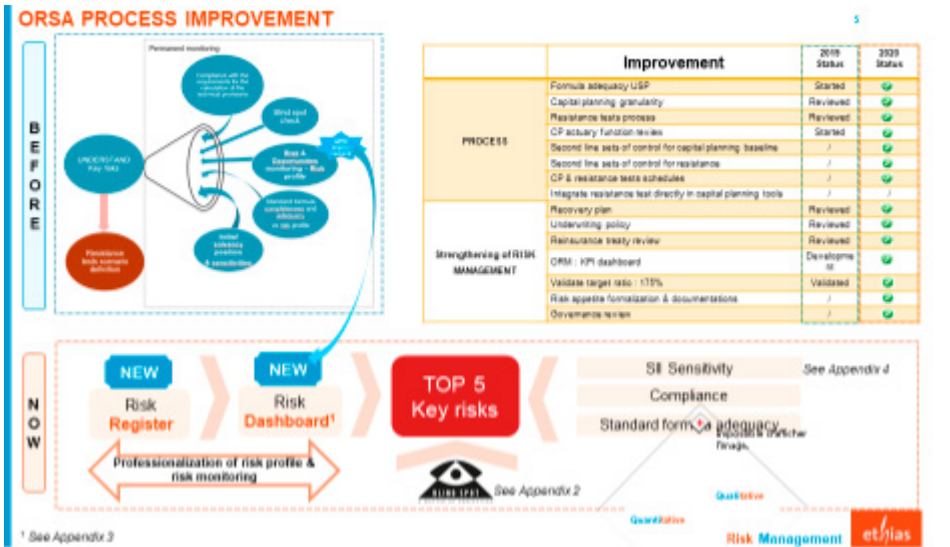
- prend connaissance du rapport annuel de la fonction de gestion des risques.
- veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que l'établissement dispose en permanence d'une fonction de gestion des risques indépendante adéquate ;
- confirme la charte de la fonction de gestion des risques et le programme de travail de la fonction de gestion des risques, préalablement validés par le comité de direction.
- évalue au moins une fois par an la qualité du système de gestion des risques, par le biais de l'évaluation du système de gouvernance.
- le procès-verbal décrit en détail les délibérations du comité. Il reproduit de manière détaillée les informations sur lesquelles les membres du comité se sont basés. Il recense le résultat des délibérations ainsi que toutes les mesures décidées par le comité.

Le comité de direction :

- prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de gestion des risques indépendante adéquate.
- est responsable de la maîtrise du système de gestion des risques. Il veille à l'établissement et à la mise en place de procédures qui identifient, mesurent, surveillent et, dans la mesure du possible, maîtrisent les risques ;
- veille également à la mise en place d'une structure organisationnelle qui définit des responsabilités claires en matière de fonction de gestion des risques, attribue des compétences en la matière et définit des lignes de reporting.
- approuve le programme de travail de la fonction de gestion des risques et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.
- informe à temps la fonction de gestion des risques de tout élément neuf en matière d'évolutions, d'initiatives, de projets et de produits afin de pouvoir identifier et maîtriser un éventuel risque. Il lui communique tous les documents requis pour l'exercice de ses missions, dont les extraits des procès-verbaux de ses réunions et les notes de fond qui lui ont été communiquées.
- informe le comité d'audit et de risques des manquements significatifs en matière de système de gestion des risques.
- arrête les mesures correctrices à prendre et les sanctions précises qu'il appliquera en cas de non-respect de la politique de gestion des risques ou en cas de lacunes graves relevées par la fonction de gestion des risques, en cas de non-respect de recommandations faites par la fonction de gestion des risques et en cas de mise en œuvre inexistante, insuffisante ou tardive des exigences dans les domaines relevant de la compétence de la fonction de gestion des risques.

3.3.2. EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

3.3.2.1. Description du processus ORSA mis en œuvre



L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) fait l'objet d'une politique dédiée.

Aux fins de répondre aux trois évaluations⁴ réglementaires distinctes de l'ORSA, le processus ORSA d'Ethias est mis en œuvre par le biais de différents processus et sous-processus (capital planning, QRT, adéquation de la formule standard, ...) proportionnés à la nature, l'ampleur et la complexité des risques propres d'Ethias.

Ethias mène l'évaluation prospective de son besoin global de solvabilité sur un horizon au moins égal à celui de son business plan. La vision prospective présente une quantification détaillée des risques « pilier 1 » de Solvency II. Concernant les risques non repris dans le « pilier 1 », des stress tests sont opérés dans l'exercice de capital planning afin de vérifier la suffisance des fonds propres économiques.

Ethias projette non seulement le ratio de couverture du SCR, mais également celui du MCR, au minimum sur l'horizon de son business plan.

Ethias soumet les risques importants identifiés à un éventail suffisamment large d'analyses de stress tests ou de scénarios afin de fournir une base adéquate pour l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une analyse de l'adéquation de la formule standard en regard du profil de risque est également effectuée.

Les résultats de l'évaluation de besoin global de solvabilité se concrétisent par :

- un niveau des moyens nécessaires (du capital ou d'autres moyens) pour faire face aux risques importants ;
- le cas échéant, la définition de plans de remédiation.

Concernant la conformité avec les exigences de calcul des provisions techniques, la fonction actuarielle d'Ethias :

- a) contribue à déterminer si Ethias respecte de façon permanente les exigences relatives au calcul des provisions techniques;
- b) recense les risques potentiels découlant des incertitudes liées à ce calcul.

Concernant l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR, le périmètre de l'analyse de 2020 a porté sur les risques de marché (le risque actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de spread (corporates et govies) et le risque immobilier) et les risques techniques de l'assurance Non Vie et Santé, là où les déviations potentielles sont estimées les plus importantes.

⁴ Evaluation du besoin global de solvabilité ; évaluation du respect permanent des exigences réglementaires de capital concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ; évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR.

Intégration de l'ORSA aux processus de gestion et de prise de décision

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment- ORSA) constitue le fondement de la gestion des risques sous la directive Solvabilité II.

L'ORSA est un processus interne d'évaluation prospective des risques propres à l'entreprise et de sa solvabilité.

L'ORSA permet au comité de direction et au conseil d'administration :

- de connaître tous les risques matériels auxquels l'entreprise est exposée, qu'ils aient ou non été inclus dans le calcul des exigences légales de capital de solvabilité et qu'ils soient ou non quantifiables;
- de connaître les conséquences que les décisions stratégiques ont sur le profil de risque, sur les exigences réglementaires de fonds propres et sur les besoins globaux de solvabilité ;
- d'examiner si ces risques sont souhaitables, raisonnables et gérables compte tenu de la quantité et de la qualité de ses fonds propres et de valider, en toute connaissance de cause, les mesures correctrices envisagées ;
- d'examiner la cohérence du Risk Appetite et la stratégie de l'entreprise et, le cas échéant, revoir l'un et/ou l'autre.

L'ORSA est intégré dans la gestion de l'entreprise, et plus particulièrement dans les décisions stratégiques et les processus tant opérationnels que de gestion. Ethias tient compte des résultats de l'ORSA dans le cadre de:

- sa stratégie et son plan d'affaire (business plan) : adéquation avec le Risk Appetite et la politique de distribution des dividendes.
- la gestion de ses fonds propres : quantité, qualité, levée de fonds propres complémentaires;
- l'élaboration et la conception de ses produits : niveau approprié de tarification et de fixation de marges.

Les résultats de l'ORSA sont formalisés dans un rapport à destination des organes décisionnels et de la BNB. Le processus ORSA, menant à l'élaboration du rapport, est formalisé.

Les résultats et conclusions de l'ORSA sont également communiqués en interne aux membres du personnel pour lesquels cela est pertinent, afin de leur permettre de prendre toutes mesures de suivi nécessaires.

3.3.2.2. Fréquence de l'ORSA

Ethias procède à un ORSA régulier au moins annuellement. Le calendrier de réalisation de l'ORSA régulier est rattaché à la stratégie d'Ethias et à son business plan.

Un changement majeur du profil de risque de l'entreprise déclenche un ORSA qualifié d' « ORSA non régulier ». Plusieurs situations pourraient mener à un changement de profil de risque. Par exemple : le démarrage de nouvelles branches d'activité, des remaniements des limites de tolérance au risque, des remaniements au niveau de notre structure de réassurance, des transferts de portefeuille, des modifications de la composition des actifs, etc...

En 2020 dans le cadre de l'émergence de la pandémie COVID 19, Ethias a réalisé un ORSA spécifique dont les conclusions ont été présentées aux différents organes après l'été.

3.4. Système de contrôle interne

3.4.1. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures qui, sous la responsabilité de la direction de l'entreprise d'assurances, doivent assurer avec une certitude raisonnable :

- une conduite des affaires ordonnée et prudente, encadrée d'objectifs bien définis ;
- une utilisation économique et efficace des moyens engagés ;
- une connaissance et une maîtrise adéquate des risques en vue de protéger le patrimoine ;
- l'intégrité et la fiabilité de l'information financière et de celle relative à la gestion ;
- le respect des lois et règlements ainsi que des politiques générales, plans et procédures internes⁵.

Articulé selon le modèle des trois lignes de défense, décrit plus amplement à la section relative au processus de gestion des risques du présent document, le système de contrôle interne mis en place au sein d'Ethias vise à prémunir l'entreprise contre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ses objectifs.

⁵ Circulaire NBB_2015_21 du 13 juillet 2015 concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne.

3.4.2. FONCTION DE COMPLIANCE

La compliance (fonction de vérification de la conformité) est une fonction de contrôle indépendante au sein de l'entreprise, en deuxième ligne de défense, axée sur le respect des règles liées à l'intégrité des activités et à la maîtrise du risque de compliance.

Le positionnement, les domaines de travail, les missions, la gouvernance, le reporting, le statut, l'organisation et les prérogatives de la fonction sont décrits dans une charte. Cette charte se fonde sur la législation de contrôle et la circulaire BNB_2012_14 / FSMA 2012_21 du 4 décembre 2012 relative à la fonction de compliance. Sa dernière version a été approuvée par le comité de direction le 2 mai 2017 et confirmée par le comité d'audit et de risques et par le conseil d'administration le 16 mai 2017. Elle n'a pas été modifiée en 2020.

3.4.2.1. Positionnement de la fonction de compliance

Au sein d'Ethias, le CRO, responsable de la fonction de gestion des risques et membre du comité de direction, assure la responsabilité des tâches de la fonction actuarielle mais également celle de la fonction compliance, étant précisé que l'exercice de ces 3 fonctions est assuré distinctement.

3.4.2.2. Domaines de travail légaux, réglementaires et spécifiques de la compliance

Les domaines de travail de la fonction sont précisés dans la charte compliance. Il s'agit des domaines énumérés dans la circulaire « compliance » précitée et de ceux qui auront été ajoutés à la liste sur proposition du responsable de la fonction de compliance. Cette proposition est fondée sur une analyse de risque et évaluée par le comité de direction en concertation avec le comité d'audit et de risques.

Au 31 décembre 2020, la compliance est chargée de veiller au respect des règles légales et/ou réglementaires d'intégrité et de conduite dans les domaines suivants :

- dispositions l'article 42 §1 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance,
- dispositions du point 5.4 de la circulaire BNB_2016_31 du 5 juillet 2016 relative aux attentes prudentielles de la BNB en matière de système de gouvernance pour le secteur de l'assurance et de la réassurance,
- prévention du blanchiment de capitaux,
- respect d'embargos spécifiques, en ce compris le gel d'avoirs de certaines personnes et entités,
- prévention des mécanismes particuliers de fraude fiscale,
- principes en matière de bonne politique de rémunération,
- règles relatives à l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées,
- prêts, crédits et garanties aux dirigeants, actionnaires et personnes apparentées,
- règles « fit & proper »,
- gestion des conflits d'intérêts,
- whistleblowing,
- lutte contre la corruption,
- autres dispositions relatives à la protection du preneur d'assurance, à l'information au client, à la publicité, au labelling, aux interdictions de commercialisations,...
- pratiques de gestion en matière de sous-traitance,
- législation relative au crédit hypothécaire,
- législation relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur,
- législation anti-discrimination,
- législation sur la vie privée - devenue RGPD,
- codes et règles de conduite Assuralia,
- valeurs et règles d'intégrité internes.

3.4.2.3. Missions principales

Participation à l'élaboration de la politique d'intégrité, à son évaluation et au contrôle de son respect

La fonction de compliance participe à titre consultatif à l'élaboration de la politique d'intégrité et à sa mise à jour.

Sur proposition de la compliance, le comité de direction a approuvé une nouvelle politique d'intégrité le 4 décembre 2018 et le conseil d'administration a validé celle-ci le 24 janvier 2019.

Elaboration d'un plan d'action

La compliance élabore un plan d'action annuel écrit qui repose sur une analyse méthodique du risque et donne une description suffisamment détaillée de la nature et de la fréquence des missions de contrôle qui seront effectuées au cours de l'année spécifiée.

Identification, évaluation et monitoring des risques de compliance

Le document de référence en la matière est la « Méthodologie de gestion des risques de compliance ».

Le monitoring réalisé par la compliance complète les mesures de contrôle mises en place par les lignes opérationnelles et fonctions de support, en première ligne de défense. Il a pour objectif d'évaluer et de s'assurer de la robustesse de leur dispositif de maîtrise des risques.

Le monitoring intervient après l'identification et l'évaluation préalables des risques de compliance potentiels, détectés dans le cadre de la veille réglementaire exercée par la compliance.

Il comprend les activités suivantes (I) l'évaluation des procédures, contrôles et directives mis en place au sein des lignes opérationnelles et fonctions de support (« tests of design »), (II) l'évaluation de l'efficacité et de la permanence de ces procédures et mesures de contrôle de première ligne (« tests of effectiveness »), (III) l'émission de recommandations et le suivi de leur mise en œuvre et (IV) la réalisation de contrôles ciblés.

Avis et conseil

La compliance délivre des avis et conseils concernant l'application concrète des lois, règlements, normes et codes qui relèvent de ses domaines de travail, soit lorsqu'elle est consultée, soit dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle et de l'émission de recommandations.

Formation et sensibilisation

La compliance veille, en collaboration avec les lignes opérationnelles et fonctions de support, à la sensibilisation des collaborateurs en matière de détection et de maîtrise des risques de compliance.

Elle prête également son concours à la conception et à l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs dans des domaines relevant de sa sphère d'activités.

Mise en œuvre du dispositif anti-blanchiment

En vue de se conformer aux attentes de la BNB relatives à la gouvernance liée à la prévention du blanchiment, le comité de direction du 13 juin 2018 a désigné le responsable de la fonction compliance en qualité d'AMLCO, lui confiant la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de cette matière.

3.4.2.4. Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration et du comité d'audit et de risques constitué en son sein

Le conseil d'administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité dans la conduite des affaires. Il approuve la politique d'intégrité et évalue au moins une fois par an si elle est adaptée aux activités de l'entreprise.

Il évalue périodiquement, et au moins une fois par an, l'efficacité du système de gouvernance et, en particulier, le bon fonctionnement des fonctions de contrôle indépendantes, dont la compliance.

Il veille à ce que le comité de direction prenne les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il confirme la charte et le plan d'action de la compliance et évalue au moins une fois par an si les risques de compliance sont suffisamment identifiés et maîtrisés.

Au niveau du comité de direction

Le comité de direction élabore la politique d'intégrité.

Il prend les mesures nécessaires pour qu'Ethias dispose en permanence d'une fonction de compliance indépendante adéquate.

Il approuve le plan d'action de la compliance et veille à ce que celle-ci reçoive les ressources humaines et autres nécessaires à son exécution.

3.5. Fonction d'audit interne

3.5.1. MISSIONS

L'audit interne a pour mission de donner, de manière indépendante, au conseil d'administration et au comité de direction une assurance raisonnable quant à la qualité et à l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques, ainsi que des systèmes et processus de bonne gouvernance de l'établissement. Il assiste les membres de ces organes dans leur mission en la matière. Les évaluations réalisées à ces fins par l'audit interne dans le cadre des missions d'assurance portent sur les aspects suivants :

1. le respect des lois, règlement, règles, procédures et contrats ;
2. l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation ;
3. la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
4. l'efficacité et l'efficience des opérations et des programmes ;
5. la protection des actifs.

Tous les processus, activités, fonctions, systèmes, opérations de l'établissement et de ses filiales appartiennent au champ d'investigation de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Les activités externalisées entrent également dans le champ de l'audit interne, étant entendu qu'il appartient à l'établissement de prendre les dispositions nécessaires⁶ afin de permettre à l'audit interne d'exercer sa mission.

Le cas échéant, l'audit interne participe à des activités de conseil⁷. Avant de les accepter, le responsable de l'audit interne considère dans quelle mesure ces activités de conseil sont susceptibles de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer les processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle de l'organisation. Cette fonction de conseil constitue une fonction accessoire qui ne peut en aucun cas compromettre la mission de base, ni la responsabilité et l'indépendance de jugement de l'audit interne. Le comité de direction et le comité d'audit et de risques sont informés de ces activités de conseil, soit par leur inscription au plan d'audit, soit par le biais du rapport d'activités.

L'audit interne est également chargé de l'évaluation des cas de fraude interne⁸ dans une optique d'amélioration des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

L'audit interne évalue, notamment par ses missions et dans son rôle de troisième ligne de défense, si les risques encourus par Ethias dans le cadre de ses diverses activités sont perçus et couverts de manière adéquate.

Il est aussi attentif à l'amélioration continue du fonctionnement et de la réputation des entités du groupe, tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles. Une convention d'audit énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne au sein de ces entités en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette convention confère notamment à la fonction d'audit interne une indépendance vis-à-vis des activités auditées, lui assurant l'impartialité pour l'exécution de sa mission.

L'audit interne a un accès illimité aux informations, aux documents et biens matériels ou immatériels. Il peut demander à toute personne les éléments nécessaires qu'il juge indispensables à l'exécution de ses missions.

⁶ A travers notamment l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations.

⁷ Citons à titre d'exemples : remise d'un avis, participation temporaire à une équipe projet ou à un groupe de travail, organisation d'une formation.

⁸ Les cas de fraude interne sont analysés et traités en collaboration avec la direction des ressources humaines ainsi que la hiérarchie de la (des) personne(s) impliquée(s) dans la fraude.

3.5.2. CHARTE D'AUDIT

La charte d'audit interne d'Ethias, définie comme la loi fondamentale des auditeurs, reconnaît leur rôle, leur fournit le laissez-passer nécessaire pour assurer leurs missions et leur donner une identité. Elle protège également les audités en imposant aux auditeurs des devoirs et des principes déontologiques. La charte d'audit interne est revue au besoin et au minimum tous les 3 ans afin de garantir l'adéquation permanente de la capacité d'intervention de l'audit interne avec les missions qui lui sont assignées. La dernière version, intégrant les exigences de la circulaire BNB_2015_21 concernant le contrôle interne et la fonction d'audit interne, a été adoptée par le conseil d'administration d'Ethias du 20 octobre 2017.

La charte est portée à la connaissance de tous les collaborateurs d'Ethias via sa publication sur l'intranet.

Le responsable de l'audit interne évalue annuellement si la mission, les pouvoirs, et les responsabilités définis dans la charte permettent toujours au service d'audit interne d'atteindre ses objectifs. Il communique le résultat de cette évaluation au comité de direction et au conseil d'administration.

3.6. Fonction actuarielle

Ethias a mis en place une fonction actuarielle dans le but d'étendre les missions de la fonction actuarielle (visées dans la circulaire coupole) au contrôle de tout sujet requérant un avis actuariel indépendant. De manière plus concrète, cette fonction est chargée d'émettre des jugements et de conseiller le comité de direction et, en particulier, le CRO sur les aspects actuariels de la gestion des risques.

La fonction actuarielle est, sur les plans hiérarchique et organisationnel, détachée de l'activité opérationnelle sur laquelle elle porte et est ainsi rattaché au CRO. Au 31 décembre 2020, le département était composé de 9 personnes (contre 6 au 31/12/2019) ayant les connaissances actuarielles et financières et/ ou une expérience pertinente pour mener à bien les missions. Le responsable du département répond aux exigences de la BNB en matière d'expertise et d'honorabilité.

Le responsable de la fonction actuarielle informe sans délai le comité de direction quand il détecte une situation qu'il juge inhabituelle. Il s'adresse également directement au président du comité de direction, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge, lorsque la situation le requiert.

La fonction actuarielle évalue préalablement son degré d'indépendance pour chaque mission dont elle a la charge.

La charte stipule que le responsable de la fonction actuarielle et ses collaborateurs directs doivent avoir accès à toute information utile à leur mission. Afin d'assurer une bonne information des dossiers techniques, le responsable du département est membre de l'IRC (Insurance reinsurance Committee) et invité aux BA (Bureaux d'Acceptation).

Les responsabilités-clés de la fonction actuarielle sont les suivantes ;

1. coordonner le calcul des provisions techniques⁹ ;
2. émettre un avis sur la politique globale de souscription et la tarification;
3. émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance;
4. émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes ainsi que le respect de la réglementation en la matière ;
5. émettre un avis sur la qualité des données utilisées pour le calcul des USP (Undertaking Specific Parameters) ;
6. contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques;
7. effectuer des contrôle de seconde ligne dans le cadre de :
 - pilier 1 de Solvency II pour les calculs réalisés par le Risk Management;
 - pilier 2 de Solvency II (capital planning) ;
 - pilier 3 de Solvency II (Addactis);
8. collaboration aux grands projets en assurant la validation interne
9. approuver les éléments techniques sous-tendant la valorisation des passifs d'assurance sous la norme IFRS17.

⁹ Ceci inclut les contrôles de seconde ligne pour les calculs de provisions techniques (Solvency II et Begaap) et la validation des modèles de projection.

La fonction actuarielle émet pour chacune de ses missions un rapport de validation ou un avis indépendant en fonction du caractère de la mission. Les destinataires¹⁰ et la périodicité de ces rapports de validation et avis sont détaillés dans sa charte. En fonction du caractère de la mission, ces rapports et avis sont destinés soit au comité de direction soit à l'IRC et contiennent les recommandations éventuellement émises lors de la mission. Un suivi de ces recommandations est également réalisé par la fonction actuarielle.

Par ailleurs, il établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'il soumet au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leurs résultats. Il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

La charte de la fonction actuarielle reprend, de manière détaillée, les principes de base, l'organisation, les compétences, l'indépendance, les responsabilités clés, les missions et le reporting de la fonction actuarielle.

Cette charte a été revue fin 2017 et par le conseil d'administration en mai 2018. Elle fera l'objet d'une mise à jour en 2021.

3.7. Sous-traitance

3.7.1. ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

La politique de sous-traitance a été revue par le conseil d'administration d'Ethias du 21 décembre 2017 afin de tenir compte de la loi de contrôle du 13 mars 2016 et des dispositions du chapitre 7 de la circulaire BNB 2016-31 en matière de gouvernance. Elle a une nouvelle fois été modifiée par le conseil d'administration du 27 mars 2019 afin de se conformer à la circulaire couple BNB_2016_31 actualisée en septembre 2018

Il faut entendre par sous-traitance tout appel à des tiers, prestataires de services, pour l'exercice d'activités, de fonctions ou de processus propres à l'entreprise d'assurance, que ceux-ci soient destinés aux clients ou à l'entreprise elle-même.

La politique de sous-traitance d'Ethias met en place une structure d'encadrement des activités sous-traitées par l'entreprise, en développant différents principes.

Les mêmes règles de base s'appliquent à tout type de sous-traitance, qu'il s'agisse de sous-traitance externe ou de sous-traitance opérée au sein du groupe ou que la sous-traitance porte sur des fonctions ou activités critiques ou importantes ou non. La sous-traitance d'une fonction ou activité critique ou importante est toutefois soumise à des règles d'encadrement additionnelles.

Une fonction ou activité est considérée comme critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entreprise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir ses services aux preneurs d'assurance sans la dite fonction ou activité.

Aussi, Ethias considère comme critiques ou importantes ses activités « cœur de métier » à destination des assurés, pour autant que la taille de celles-ci dépasse un seuil de matérialité, les opérations qui participent directement à leur exécution ainsi que les fonctions de contrôle indépendantes, à savoir :

En matière de « gestion des sinistres », le seuil de matérialité est dépassé et l'activité sous-traitée qualifiée de critique ou importante lorsqu'elle est essentielle aux activités de l'entreprise au point que celle-ci ne serait pas en mesure de fournir les services aux assurés sans la fonction ou l'activité en question..

Sont par contre considérées comme non-critiques les activités « corporate », à destination de l'entreprise elle-même, telles que la RH, le marketing, la communication interne et externe, la gestion des immeubles sociaux, le legal, les formations ou le recouvrement de primes impayées.

3.7.2. SOUS-TRAITANCE DE SERVICES INFORMATIQUES

Ethias externalise, auprès de sa filiale NRB, la prise en charge de nombreux services informatiques.

¹⁰ Insurance and Reinsurance Risk Committee, Comité de direction, Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Risques, ...

4. PROFIL DE RISQUE

4.1. Risque de souscription

Le risque de souscription en non-vie découle de la volatilité liée aux engagements d'assurance non-vie. Il inclut :

- » le risque de tarification et de provisionnement
- » le risque de catastrophe.

Le risque de souscription en santé reflète le risque découlant de la souscription d'engagements d'assurance santé, aussi bien lorsqu'il s'exerce sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie que celle de l'assurance non vie.

Le risque de souscription en vie reflète le risque découlant des engagements d'assurance Vie. Il inclut :

- » le risque de mortalité
- » le risque de longévité
- » le risque d'invalidité-incapacité
- » le risque de dépenses
- » le risque de révision.
- » le risque de cessation
- » le risque de catastrophe

4.1.1. EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'exposition au risque de souscription est évaluée via le best estimate des provisions techniques, par ligne d'activités, repris dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Non-vie (hors santé)	1.826.424	1.856.778
Santé (similaire à la non-vie)	400.957	409.708
Santé (similaire à la vie)	1.629.831	1.518.174
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	10.585.012	10.070.428
Assurance indexée et en unités de compte	1.516.033	1.411.097

4.1.2. CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Les activités d'assurance et de réassurance sont principalement concentrées sur le territoire belge.

Les activités se répartissent sur les deux segments principaux d'assurés : d'une part, les Collectivités et Entreprises et, d'autre part, les Particuliers. Le positionnement d'Ethias envers les Collectivités et Entreprises explique la forte concentration de la souscription sur ce segment.

Nous relevons une concentration du risque de souscription pour les activités d'assurance d'indemnisation des travailleurs : il s'agit d'une part du portefeuille Accidents du travail Loi 71 et d'autre part du portefeuille Accidents du travail Loi 67.

4.1.3. SENSIBILITÉ AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-dessous reprend les risques auxquels Ethias est exposée. Ils ont été estimés par différence entre des Best Estimates stressés et des Best Estimates de base (via modifications de certaines hypothèses). Les variations des paramètres sont proches des chocs de SCR définis en Solvabilité II.

Sensibilité du BE vie

En milliers d'euros	2020	2019
Risque de mortalité		
Augmentation de la mortalité de 15%	-31.857	-28.094
Risque de longévité		
Augmentation de l'espérance de vie de 20%	60.385	59.440
Risque de dépenses		
Augmentation des frais généraux de 10%	40.875	36.415
Doublement de l'inflation	52.210	47.670

Sensibilité du BE de rentes

En milliers d'euros	2020	2019
Risque de longévité		
Diminution de 10% des qx	44.403	35.821
Risque de rachat		
Diminution de 50% de la fréquence de prise de 1/3 en capital	3.518	2.837
Risque de transition		
Absence de guérison partielle	53.519	43.175

4.1.4. ATTÉNUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

4.1.4.1. Création d'un nouveau produit ou modification de produit existant

Avant le lancement d'un nouveau produit, celui-ci est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, compliance....

L'analyse est soumise à l'« Insurance and Reinsurance Committee » (IRC) ainsi qu'aux organes de décision pour approbation (Comité de Direction).

4.1.4.2. Limites de souscription

Des guides de souscription fixent les limites à respecter en matière de souscription (limites de nature sectorielle, limites contractuelles de capitaux assurés, limites contractuelles d'indemnisation...) dans le respect de notre risk appetite.

4.1.4.3. Tarification

Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis de la fonction actuarielle.

4.1.4.4. Réassurance

Le service Reinsurance détermine les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des besoins de couverture déterminés par le Risk Management et des demandes de la production. L'Insurance Reinsurance Committee supervise le programme de réassurance.

La réassurance est conclue sur base de traités qui concernent un portefeuille dans sa globalité ou sur base de conventions facultatives relatives à des risques sortant du cadre des traités. La majorité de ces contrats sont conclus sur une base non proportionnelle.

Gestion non-vie

Les différents portefeuilles (autos, accidents, responsabilité civile, incendie, tous risques, tous risques chantiers et décennales) sont réassurés par des traités en excédent de sinistre. La réassurance intervient lorsqu'un sinistre ou un évènement dépasse un montant déterminé en fonction de l'aversion au risque.

Les capacités achetées sont fonction des limites de souscription et/ou des SMP (Sinistre Maximum Possible) dans les traités en excédent de sinistre par risque. Elles sont fonction de scénarii catastrophe très prudents pour les traités en excédent de sinistre par évènement.

Gestion vie

Les risques décès et invalidité sont réassurés sur base d'un traité en excédent de sinistre.

Gestion non-vie et vie

En cas d'accident touchant au moins deux personnes assurées en accidents du travail, en accidents droit commun, en décès ou en invalidité, un traité en excédent de sinistre par évènement intervient globalement au-dessus des traités présentés ci-dessus.

Le terrorisme est couvert au travers du pool national TRIP. Notre rétention après intervention de TRIP est également réassurée.

4.2. Risque de marché

4.2.1. EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Les tableaux suivants reprennent l'exposition au risque de marché par module de risque de la formule standard et par type d'actifs. Les expositions sont données en valeur de marché (y compris intérêts courus non échus).

Notons que les expositions au risque d'intérêt ne sont pas additives car elles incluent des actifs et des passifs. Le total indiqué additionne uniquement les actifs.

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Intérêt	16.513.130	15.516.593
Action	1.165.992	959.298
Immobilier	683.490	684.739
Spread	15.939.309	14.929.296
Devise	19.980	48.432
Concentration	17.788.791	16.573.333

Les expositions en obligations gouvernementales et assimilées sont en théorie soumises aux SCR spread et concentration, mais seules certaines expositions spécifiques ont, selon la formule standard, une charge non nulle (émetteur hors zone euro).

Par rapport à fin 2019, les expositions au SCR marché ont globalement augmenté.

- » Les expositions au SCR intérêt ont augmenté, surtout les expositions en obligations gouvernementales et corporates.
- » Les expositions du SCR action ont augmenté principalement suite aux différents achats de 2020.
- » Les expositions au SCR immobilier sont stables.
- » Les expositions au SCR spread ont augmenté. Les expositions soumises au SCR spread ayant une charge non nulle sont de l'ordre de 5.981 millions d'euros en 2020 alors qu'en 2019 elles étaient de l'ordre de 5.551 millions d'euros.
- » L'exposition au SCR devise quant à elle a diminué car désormais le calcul du risque de devise des fonds tient compte des hedges au sein de ces fonds.
- » L'exposition à l'émetteur BNP Paribas (291 millions d'euros) a augmenté par rapport à 2019 et dépasse désormais le seuil au-delà duquel un SCR concentration doit être calculé. Cette exposition est la seule contributrice au SCR concentration qui est à présent non nul.

L'ensemble des expositions aux différents risques de marché présentées ici intègrent également les actifs d'Ethias Pension Fund associés aux engagements de pension de l'entreprise.

4.2.2. EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant reprend les composantes du SCR intérêt au 31/12/2020 et au 31/12/2019. On note que la contribution des dérivés est nulle au 31/12/2020, car à la fois le choc à la baisse est nul pour les taux avec une période inférieure à 21 ans (vu qu'ils sont actuellement négatifs), et la maturité des dérivés est inférieure à 4 ans.

En milliers d'euros	Contribution au SCR intérêt	
	avec couverture taux au 31/12/2020	avec couverture taux au 31/12/2019
actifs fixed income	-60.309	-159.479
forward starting swaps (couverture risque de taux)	0	-4.536
impact net des spread lock	0	-242
passifs	83.793	213.582
SCR intérêt	23.485	49.325

Le tableau suivant reprend l'évolution du gap de durée actifs-passifs

	31-12-19			30-06-20			31-12-20		
	Assets Duration	Liab. Duration	Duration Gap	Assets Duration	Liab. Duration	Duration Gap	Assets Duration	Liab. Duration	Duration Gap
Total Life	7.88	10.12	(0.66)	8.62	10.38	(0.25)	8.71	10.26	(0.13)
Total Non-Life	6.47	8.46	(0.02)	6.64	8.20	0.34	6.65	8.93	0.03
Total w/o IAS 19			(0.54)			(0.13)			(0.03)
Total with IAS 19			(0.79)			(0.38)			(0.28)

La sensibilité des fonds propres à une variation des taux d'intérêt est toujours sous contrôle et ne présente pas de risque majeur. Les fonds propres restent exposés défavorablement à une baisse des taux d'intérêt mais avec un impact faible grâce au fait que le gap de durée est quasiment fermé.

- Les actions entreprises au cours de ces dernières années ont permis de réduire l'écart de durée en vie. Notamment grâce à nos investissements long terme et la mise en place de notre stratégie de repo's.
- L'écart de durée en non-vie est resté faible. La légère ouverture de gap du premier semestre est due à la plus grande diminution des taux swap long terme par rapport aux taux swap court terme profitant ainsi à la durée de l'actif. L'évolution à la baisse des taux swap court terme au second semestre revient équilibrer ce gap de durée non-vie en fin d'année.
- L'écart de durée des portefeuilles Vie et Non Vie a diminué et est quasiment fermé.
- L'écart de durée incluant les engagements liés aux IAS 19 reste inférieur à 1 an.

4.2.3. EXPOSITIONS AU RISQUE DE SPREAD

La plus grande exposition au risque de spread porte sur les obligations gouvernementales. Ethias est également exposé, mais dans une moindre mesure, au risque d'écartement des spreads sur la valorisation de ses obligations d'entreprises.

Les tableaux suivants présentent l'évolution du rating de référence moyen ventilé par type d'obligations.

Conformément au référentiel Solvabilité 2, le rating de référence pris en compte pour chaque exposition est la deuxième meilleure notation disponible auprès de Moody's, Fitch et Standard & Poor's à la date de clôture. La distinction par classes d'actifs correspond à la classification retenue par le management de l'entreprise et peut différer légèrement par rapport aux catégories d'actifs telles que présentées au sein du bilan économique.

En milliers d'euros Au 31 décembre 2020	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	603.482	6.107.282	1.521.028	2.392.832	-	-	66.060	10.690.684
Obligations d'entreprise	93.637	335.327	1.128.370	2.628.777	328.832	61.747	545.093	5.121.784
Obligations covered	220.573	59.374	62.826	-	-	-	-	342.773
Obligations structurées	-	21.098	96.886	-	-	-	36.766	154.750
Prêts	-	14.506	60.000	-	-	-	351.058	425.565
TOTAL	917.692	6.537.588	2.869.111	5.021.609	328.832	61.747	998.978	16.735.556

En milliers d'euros Au 31 décembre 2019	AAA	AA	A	BBB	BB	B	NR	TOTAL
Obligations gouvernementales et assimilées	473.665	6.335.414	1.349.823	1.815.436	-	-	64.188	10.038.525
Obligations d'entreprise	25.921	258.078	1.242.469	2.001.740	361.073	39.255	477.200	4.405.735
Obligations covered	271.431	134.872	64.616	33.663	-	-	-	504.582
Obligations structurées	-	33.861	108.963	26.123	-	-	52.705	221.652
Prêts	-	15.654	-	-	-	-	267.551	283.205
TOTAL	771.017	6.777.880	2.765.870	3.876.961	361.073	39.255	861.644	15.453.700

La valeur de marché des actifs soumis au risque de crédit a significativement augmenté en 2020 suite surtout à la baisse des taux sur l'année ainsi qu'à des achats nets d'obligations d'entreprise pour 393 millions d'euros.

L'exposition en obligations BBB a fortement augmenté en majeure partie suite à des achats d'obligations.

L'augmentation de la poche AAA en obligations gouvernementales et assimilées est principalement liée au relèvement des notations d'obligations supranationales.

Enfin, la poche B a augmenté suite à l'abaissement de la notation d'un émetteur actif dans le secteur des loisirs touché par la crise Covid-19.

Exposition au risque souverain par pays

Ethias analyse le détail de l'exposition au risque souverain en y incluant toutes les dettes émises, garanties ou assimilées à des gouvernements, sans limitation à leur secteur d'activité. Le tableau suivant présente l'exposition de l'entreprise au risque souverain en valeur de marché, par zone géographique.

La majorité de l'exposition en dettes souveraines se situe principalement dans la zone euro. L'exposition au risque de spread sur la Belgique reste la plus importante (un peu moins de 40% de l'exposition en titres souverains). Les autres expositions sont réparties par pays en respectant une diversification importante en conformité avec les limites établies par l'entreprise. Par ailleurs, un programme de couverture est en place afin de limiter l'impact de l'écartement des spreads de crédit souverains sur la marge de solvabilité d'Ethias.

Pays	Valeur de marché au 31 décembre 2020	Valeur de marché au 31 décembre 2019
Belgique	3.999.739	4.256.310
France	1.565.212	1.476.345
Espagne	1.039.459	933.443
Portugal	862.875	602.677
Supranational	689.049	628.867
Irlande	566.072	513.933
Italie	495.202	282.848
Allemagne	409.871	457.198
Autriche	180.198	163.145
United States	171.778	-
Slovaquie	152.243	151.152
Pologne	130.561	186.205
Lettonie	114.065	103.694
Slovénie	89.925	94.881
Lituanie	58.826	56.865
Finlande	42.083	41.228
Mexique	40.051	40.773
Tchèque	29.021	41.130
Pays-Bas	22.308	23.356
Danemark	5.623	5.541
Luxembourg	3.769	3.709
Canada	1.214	1.208
TOTAL	10.669.142	10.064.510

4.2.4. CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

Ethias gère son risque de concentration à travers la diversification de son portefeuille par émetteur et par secteur. De plus, le système de limites financières regroupe les actifs par classes d'actifs distincts, et définit une stratégie d'allocation d'actifs permettant une saine diversification au niveau émetteur et sectoriel.

Au niveau de la diversification par émetteur, le fait que les expositions aux obligations gouvernementales et assimilées n'ont pas de charge de concentration implique que les besoins en capitaux pour le risque de concentration selon la formule standard sont très faibles.

4.2.5. SENSIBILITÉ AU RISQUE DE MARCHÉ

Le tableau suivant présente les impacts de chaque scénario sur le ratio de solvabilité¹¹ :

Stress Test	Impact sur le ratio
Spread Corporates +0,50%	7,8%
Actions -30%	-7,0%
Immobilier -15%	-4,6%
Spread Govies +0,50%	-27,1%
Taux d'intérêt -0,50%	-6,5%

Le stress sur les Govies a un impact élevé en raison de notre forte exposition aux obligations gouvernementales.

L'impact de la hausse des spreads corporates est une dévaluation des obligations corporates, mais l'ajustement de volatilité qui s'ajoute à la courbe des taux du passif est revu à la hausse, ce qui diminue la valeur S2 des provisions techniques ; l'impact net est une augmentation des fonds propres S2.

4.2.6. MÉTHODES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE MARCHÉ

4.2.6.1. Investissements conformément au principe de la personne prudente

L'Asset Management gère de manière professionnelle tant les primes générées par l'activité d'assurance que tout revenu de placement cumulé. A cette fin, les gestionnaires d'actifs d'Ethias gèrent et surveillent les portefeuilles de titres et investissent dans un cadre respectant le principe de la personne prudente. En effet, l'entreprise investit uniquement dans des instruments qu'elle comprend et qui sont gérés et suivis de manière adéquate. Tant les membres des différents comités de gouvernance que les gestionnaires de portefeuille doivent agir avec le soin, la compétence, la prudence et la diligence requise par l'importance des opérations concernées.

4.2.6.2. Limites financières

Un système de limites financières assure une saine diversification du portefeuille par classe d'actifs (asset allocation), par émetteurs, par secteurs, par devises et par pays. Le système de limites prévoit également des limites en ratings minimum selon les classes d'actifs.

4.2.6.3. Limites en sensibilités aux taux d'intérêts

Des limites de sensibilité aux taux d'intérêt sont appliquées aux segments ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

4.2.6.4. Couverture du risque de taux d'intérêt

Plusieurs programmes de gestion de l'écart de durée actifs-passifs ont été implémentés ces dernières années : allongement de la durée des actifs via l'achat d'obligations gouvernementales à très long terme, engagements d'acquisition forward également sur des obligations gouvernementales afin de fixer les taux des réinvestissements au cours des prochaines années, usage de swaptions à différents horizons, acquisition de forward starting swaps avec un effet identique à l'achat d'obligations forward mais sans identification d'un risque de crédit durant la période forward. Le but étant de réduire la sensibilité des segments ALM et par conséquent également la sensibilité des fonds propres à un mouvement des taux d'intérêt.

Le programme de couverture à la baisse des taux est régulièrement renouvelé afin que la protection soit en place de manière continue sous forme de dérivés (forward swaps) couplés à des investissements longs en fixed-income. Le gap de durée est actuellement maîtrisé et est compris entre -1 et 1.

¹¹ Ces impacts ont été estimés sur le ratio de solvabilité au 31/12/2019.

4.3. Risque de crédit

4.3.1. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit (c'est-à-dire de défaut des contreparties) reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de l'entreprise d'assurance. La définition couvre les contrats d'atténuation des risques, tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les paiements à recevoir des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du «risque de spread» selon la formule standard.

Les expositions au 31/12/2020 et au 31/12/2019 au risque de défaut des contreparties sont présentées dans le tableau suivant. Les expositions sont constituées par la trésorerie, les prêts hypothécaires, les dérivés, les créances et les dépôts reçus des réassureurs. Désormais les engagements garantis par Ethias dans des fonds de projets immobiliers ne sont plus pris en compte dans le risque de crédit (via le SCR contrepartie), mais bien partiellement dans le risque de marché (via le SCR marché).

En milliers d'euros

	31-déc-20	31-déc-19
Exposition au défaut des contreparties	1.426.304	1.352.898

4.3.2. MÉTHODES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Outre la sélection des contreparties, la diversification et les mesures d'évitement des concentrations, le risque de crédit est atténué par l'obtention de sûretés ou de garanties. La valeur d'une sûreté est déterminée par une approche prudente, fondée sur plusieurs critères au nombre desquels figurent la nature et le type spécifique de la sûreté, sa liquidité et la volatilité de sa valeur.

Concernant la réassurance, les traités sont réassurés auprès d'un large panel de réassureurs notés au moins A (sauf exception), lesquels prennent une participation limitée généralement à 25 %.

Le risque de crédit des réassureurs est suivi en permanence par les courtiers de réassurance avec qui nous travaillons, lesquels nous informent en cas de dégradation de la notation d'un réassureur. Nous avons également accès à un site reprenant par réassureur, les principales informations financières et sommes abonnés à un site communiquant quotidiennement les nouvelles dans le monde de la réassurance.

Les provisions pour sinistres sont également couvertes par des dépôts en espèces ou sur des comptes titres bloqués.

4.4. Risque de liquidité

4.4.1. EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

On distingue deux notions de risque de liquidité.

D'une part, le risque de liquidité de marché : il s'agit du risque de ne pas pouvoir facilement vendre une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante de celui-ci ou de perturbations sur les marchés.

Le risque de liquidité de marché est évalué en mesurant les niveaux d'expositions aux actifs liquides et illiquides et en testant périodiquement le caractère liquide d'un échantillon d'actifs. Par ailleurs, des indicateurs de la liquidité des marchés financiers sont également suivis et des mécanismes d'alerte sont définis.

Au 31 décembre 2020, les portefeuilles d'investissements étaient composés de 79% d'actifs liquides selon les critères internes.

D'autre part, le risque de liquidité de financement : il s'agit du risque de ne pas être en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière, et de ne pas pouvoir se procurer du financement à des conditions normales. Le risque de liquidité de financement est évalué en projetant les flux de trésorerie attendus sur une période égale à la durée des engagements ou, le cas échéant, à minima égale à celle de l'horizon de planification.

Le tableau ci-dessous détaille les flux de trésorerie contractuels attendus par Ethias SA par catégories d'actifs et de passifs financiers, regroupés par classe d'échéance. Cette projection repose sur plusieurs hypothèses décrites ci-dessous.

Au niveau des actifs financiers, les portefeuilles sont projetés en run off, excepté pour les produits d'assurance de longue durée où des réinvestissements sont prévus : nous tenons compte des décisions de gestion d'investissements selon l'allocation d'actifs définie pour ces produits, de manière à refléter de manière plus réaliste les flux de liquidité attendus. Les activités ayant un profil décroissant sont quant à elles adossées à un portefeuille d'actifs plus court afin d'assurer les prestations prévues. La liquidité est donc gérée selon le profil d'évolution attendu de chaque produit d'assurance.

Notons également que les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

En ce qui concerne les passifs, seules les primes futures contractuelles sont prises en compte, y compris pour les activités en non vie, et les flux de trésorerie attendus sur les contrats d'assurance sont basés sur les hypothèses de rachat définies par l'entreprise. Les contrats d'assurance en unité de compte sont supposés à échéance dans l'année.

	31-déc-20						
	Flux de trésorerie espérés (non actualisés)						
En milliers d'euros,	Valeur comptable	Total des flux non actualisé	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 20 ans	Plus de 20 ans
Actifs							
Obligations et titres similaires	15.491.365	16.731.606	1.986.109	5.408.001	2.906.894	3.614.959	2.815.644
Participations, actions, fonds d'investissement et immobilier de placement	1.709.147	2.368.767	45.380	257.124	745.544	729.778	590.941
Prêts et dépôts	805.630	1.088.735	126.779	380.573	271.680	232.639	77.065
Trésorerie et équivalents de trésorerie	479.793	479.793	479.793	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	1.491.140	1.565.697	1.565.697	0	0	0	0
Instruments dérivés	29.376	0	0	0	0	0	0
Total des actifs	20.006.452	22.234.599	4.203.759	6.045.698	3.924.117	4.577.376	3.483.649
Passifs							
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	14.224.094	14.635.822	2.221.627	3.655.001	2.484.084	3.528.841	2.746.269
Passifs relatifs aux contrats en unités de compte	1.491.140	1.491.140	1.491.140	0	0	0	0
Dettes subordonnées	491.364	614.441	23.271	160.618	424.234	3.014	3.304
Autres dettes de financement	622.201	618.959	416.055	202.904	0	0	0
Instruments dérivés	925	0	0	0	0	0	0
Total des passifs	16.829.724	17.360.362	4.152.093	4.018.523	2.908.318	3.531.855	2.749.573

4.4.2. SENSIBILITÉ AU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Des analyses de sensibilité au risque de liquidité de financement sont établies sur une base trimestrielle afin de mesurer les impacts des rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, l'impact de variations de l'encaissement, ou encore l'impact de prises de décisions stratégiques modifiant la structure du bilan de l'entreprise.

4.4.3. MÉTHODES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'atténuation du risque de **liquidité de marché** est assurée

- » d'une part en vérifiant qu'une part suffisante des portefeuilles est investie dans des instruments liquides, c'est-à-dire pouvant être réalisés sur les marchés, de manière rapide, sans subir de grosses dépréciations de valeur
- » et d'autre part en limitant les investissements dans des actifs moins liquides (par exemple, immobiliers, produits structurés...) sans autorisation préalable.

Un système de limites en actifs liquides a été défini pour chaque segment ALM de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

L'atténuation du risque de **liquidité de financement** est assurée :

- » via un suivi régulier de ce risque en anticipant les éventuels gaps de liquidité entre le passif et l'actif sur un horizon de temps défini, en monitorant de manière régulière le risque de rachats sur les contrats de passifs les plus exposés, en définissant a priori un niveau de liquidité suffisant lors de la conception de nouveaux produits, ...
- » via une action rapide en cas de détection d'un écart de liquidité telle que : transformer des actifs en cash, contraction d'un emprunt ou d'un repo, ...

Un système de limites en liquidité de financement et en repos a été défini de manière à respecter les limites de tolérance liées au Risk Appetite.

4.4.4. BÉNÉFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux normes Solvabilité II, est de 207 millions d'euros, répartis en 204 millions d'euros en Non vie et 3 millions d'euros en Vie.

4.5. Risque opérationnel

4.5.1. EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux processus, aux acteurs aussi bien internes qu'externes et aux systèmes internes à l'organisation, ou résultant d'évènements externes ».

Les événements externes visent notamment des catastrophes naturelles (incendie, inondations, ...), des changements législatifs, des manifestations de grévistes empêchant l'accès au lieu de travail, etc....

Par définition, le risque opérationnel peut être potentiellement présent dans toute activité et peut couvrir un large champ d'application : il touche tous les niveaux et tous les processus de l'organisation.

Les risques opérationnels font l'objet d'une évaluation semi-quantitative reposant sur une matrice d'appétence au risque opérationnel dimensionnée selon les axes de probabilité d'occurrence et d'impact potentiels. Cette matrice est asymétrique et comporte plusieurs zones de criticité de risque en fonction de la combinaison probabilité impact traduisant le niveau de gravité du risque et le niveau d'urgence de traitement du risque.

Le modèle d'évaluation des risques opérationnels permet de pondérer les critères d'évaluation du risque sur base de critères qui peuvent être non seulement financiers, mais aussi de réputation, de perte de clientèle, de niveau d'indisponibilité du système, de conformité à la réglementation ...

La formule standard est utilisée pour évaluer les besoins en capitaux résultant de l'exposition aux risques opérationnels.

4.5.1.1. Risques de cyberattaque

Le niveau de menace de cyberattaque est en croissance perpétuelle. Le secteur des assurances n'échappe pas aux tentatives de cyberattaque et autres risques émergents. Comme toutes les sociétés, Ethias est potentiellement ciblée par des tentatives de pénétration de ses systèmes aux fins de vol d'informations, de détournement de données à caractère personnel, de divulgation d'informations confidentielles, de mise à mal de la continuité des activités via l'indisponibilité des systèmes informatiques, d'usurpation d'identité, de demande malveillantes d'argent,...

Désireuse de se positionner comme un acteur de premier plan dans le domaine du Digital, Ethias a pris en considération les risques liés à la cybercriminalité croissante, dans les différentes mesures mises en œuvre en matière de protection du système d'information d'Ethias. Ethias teste régulièrement sa capacité de gestion de crise sur des scénarii de cyberattaque.

Le personnel d'Ethias est régulièrement sensibilisé au danger des cyberattaques et aux comportements adéquats à adopter.

Pour se prémunir du risque de cybercriminalité, Ethias a souscrit auprès d'un assureur étranger un contrat d'assurance spécifique couvrant sa responsabilité potentielle en la matière et lui garantissant les ressources financières de nature à résorber au plus vite les dommages qu'elle pourrait éventuellement encourir.

4.5.1.2. Risque de continuité

Ethias opère des tests de continuité pour évaluer l'efficacité de ses plans de contingence ainsi que la résilience à un scénario de black-out sur une région géographique potentiellement touchée sur le territoire national. Certains tests de continuité sont coordonnés au niveau du secteur.

4.5.1.3. Risques de dysfonctionnement IT

Ethias SA évalue régulièrement

- » le choix des sous-traitants, en termes de rapport coût/bénéfice
- » la qualité des services IT fournis
- » la capacité du sous-traitant informatique de fournir un service adapté à l'évolution technologique d'Ethias SA

4.5.1.4. Risque de terrorisme

La mise en place d'une cellule transversale de gestion de crise en lien avec les acteurs du secteur financier contribue à gérer le risque de terrorisme. Des mesures réflexes et réactives ont été définies et mises en place : renforcement du gardiennage et des mesures de sécurité d'accès aux locaux d'Ethias SA.

4.5.1.5. Risques de sécurité du système d'information

Ethias a mis en place un ensemble de mesures de sécurité techniques et organisationnelles, afin d'assurer la protection des données, des bases de données, des flux de données, des réseaux, des systèmes et des applications utilisés pour ses propres besoins ou ceux de ses clients.

Afin de définir les objectifs que doivent remplir les mesures de sécurité, des analyses de risques sont menées à plusieurs échelles : au niveau des projets, des changements d'organisation, des sous-ensembles ou de l'intégralité du système d'information.

4.5.1.6. Risques de perte ou d'altération de données personnelles

Du fait de l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données (RGPD), Ethias a mené un plan d'action d'envergure afin de se conformer pleinement aux nouvelles normes ainsi mises en place.

4.5.2. CONCENTRATION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

4.5.2.1. Risques liés aux projets de transformation de l'entreprise

Les projets de transformation de l'entreprise (évolution technologique et organisationnelle de l'entreprise) concentrent à eux seuls un nombre important de risques opérationnels qui apparaissent dans les analyses de risques opérationnels de sécurité, continuité et risques sur projets. Ces analyses de risques permettent de définir les mesures de remédiation nécessaires.

4.5.2.2. Risque de sous-traitance

Le recours à la sous-traitance d'activités requiert une revue complète et formelle des risques y associés. L'entreprise doit pouvoir évaluer avec précision la qualité des services apportés par le prestataire au regard des besoins initiaux et de leur évolution. Le prestataire doit dès lors donner à l'entreprise les indicateurs qui lui permettent de piloter et contrôler l'activité sous-traitée. Lorsque la nature de la fonction sous-traitée s'y prête, des indicateurs de performance et des objectifs de niveau de service mesurables et réalistes sont intégrés dans la convention de sous-traitance.

Ethias SA procède à une évaluation régulière des risques opérationnels liés à la sous-traitance informatique. Par ailleurs, Ethias fait évoluer son modèle de sous-traitance en prenant en compte les risques liés aux évolutions du marché de la sous-traitance (cloud computing, ...).

La relation contractuelle avec le partenaire informatique NRB est prise en compte dans les analyses de risques opérationnels.

Le risque de concentration de la sous-traitance informatique auprès de NRB a été pris en compte dans l'analyse du choix de différents partenaires informatiques liés à l'évolution technologique future d'Ethias.

4.5.3. MÉTHODES D'ATTÉNUATION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques opérationnels identifiés. Elles font l'objet de plans d'action formalisés et suivis de manière régulière. Un reporting est remonté vers les instances dirigeantes de l'entreprise.

4.6. Autres risques importants

Le risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une information (publicité ou autre) négative, vraie ou non, provoque une perte de confiance en l'intégrité de l'entreprise.

Afin de se prémunir d'un risque de réputation, Ethias prend différentes mesures de manière à garantir l'intégrité de son image.

Elle a donc développé une culture de communication utilisant deux axes complémentaires et coordonnés.

C'est ainsi que le risque de réputation est traité tout d'abord au travers d'une culture de communication externe visant à informer de manière professionnelle et transparente le public, les investisseurs et les actionnaires sur le positionnement stratégique et financier, les développements opérationnels et l'évolution commerciale de l'entreprise.

Ethias attache également une importance toute particulière à une bonne communication interne dans l'entreprise car celle-ci contribue à la confiance du personnel en l'intégrité de l'entreprise. Il existe donc dans l'entreprise un souci constant de veiller à une information rapide, continue et pertinente du personnel.

Le Code d'investissement éthique d'Ethias préserve de la prise de participations dans des activités dont la réputation pourrait s'avérer douteuse.

Plusieurs départements internes ont établi des chartes de fonctionnement (Privacy, Risk Management, Fonction actuarielle, Compliance, ...) de manière à conscientiser leur personnel quant au comportement éthique qu'il convient d'adopter dans l'exercice de leurs activités.

Ethias réalise régulièrement des sondages d'opinion afin de recueillir l'avis de ses assurés sur la qualité de ses services. Les résultats de ces sondages réalisés par des bureaux d'étude indépendants démontrent régulièrement la qualité de la marque Ethias.

Les risques climatiques

Ethias est bien évidemment attentive à la problématique des risques climatiques (réchauffement, pollution, ...) de nature à affecter soit la rentabilité de ses produits soit la continuité même de ses activités.

C'est ainsi que dans le cadre de son processus ORSA (Own risk self assessment) Ethias évalue chaque année les impacts potentiels d'une catastrophe naturelle. Les stress tests menés à cette occasion permettent ainsi de challenger la politique de réassurance de la compagnie.

Par ailleurs, son code d'investissement éthique exclut les investissements dans des activités industrielles néfastes pour l'environnement.

Enfin, dans le cadre du développement de son plan de continuité, Ethias mène à intervalles réguliers, des tests de continuité de ses activités permettant de déterminer ses capacités de résilience face à la réalisation d'un risque de nature catastrophique. Dans le même ordre d'idées des tests de black-out sont organisés périodiquement afin de déterminer notre capacité de résilience en fonction de notre autonomie énergétique.

4.7. Autres informations importantes concernant le profil de risque

Tests de résistance

Dans le cadre de l'exercice de planification, l'entreprise procède régulièrement à l'évaluation de sa solvabilité (i.e. l'adéquation du niveau de ses fonds propres internes pour faire face à son profil de risque global). L'exercice tient compte du profil de risque spécifique : il intègre les risques principaux et leurs interactions lors de la réalisation de tests de résistance (stress tests).

Les tests de résistance sont en soi des outils de mesure des risques spécifiques. Des tests de résistance ponctuels sont effectués sur le ratio de couverture du SCR, en sus d'une gamme de stress tests réalisés annuellement. Ces tests de résistance sont soit des tests standardisés de sensibilité, soit des tests d'impact adaptés au profil spécifique de risque de l'entreprise (cf. section suivante). La prise en compte de risques non financiers tels que les risques de réputation, les risques stratégiques, les risques macroéconomiques, les risques de continuité, et les risques de cyber attaque sont également intégrés dans ces analyses.

Crise du covid-19

Fin janvier 2020, la pandémie de coronavirus (COVID-19) est devenue le moteur principal des mouvements sur les marchés financiers.

Mi-mars, la volatilité sur les marchés financiers avait atteint des niveaux de panique équivalents à ceux observés lors de l'apogée de la crise de 2008. Le manque de coordination au niveau mondial dans la réponse à donner à la crise avait fortement renforcé l'aversion au risque. Heureusement, les banques centrales ont appris de 2008. Au cours du week-end du 15 mars, la Fed a par exemple renoué avec une politique de taux zéro en abaissant ses taux directeurs de 100 bp.

Début avril, la crise est devenue également économique, les mesures de quarantaine prises un peu partout pour contenir la propagation du virus ayant un coût très élevé pour les acteurs économiques et les finances publiques. Les différents gouvernements et banques centrales redoublent d'efforts en annonçant de nouvelles mesures de soutien.

Dès la mi-avril 2020, l'Europe continentale montre quelques signaux encourageants avec une diminution des nouvelles infections en Belgique ainsi qu'en Italie et en Espagne, les pays les plus impactés. En revanche, la pandémie a continué à progresser aux Etats Unis, en Angleterre et dans de nombreux pays émergents.

Entre la mi-juin et la mi-octobre 2020, le relâchement de certaines mesures sanitaires en Belgique et en Europe a permis aux économies européennes de redémarrer, bien que les activités de certains secteurs (Horeca, événementiel) soient restées réduites. Cette bulle d'air estivale a contribué à atténuer l'impact économique (notamment en termes de croissance) du confinement imposé à partir de mars 2020. Cependant, le pic épidémique de novembre, aussi appelé seconde vague, a contraint les gouvernements européens à imposer de nouvelles mesures de confinement à travers le continent. Ces mesures sont toujours d'application en Belgique à l'heure d'écrire ces lignes.

Durant l'année 2020, le portefeuille d'investissements d'Ethias a plutôt bien résisté à l'impact de la crise de Covid-19. Il s'agit en effet d'un portefeuille défensif qui se compose en majeure partie d'obligations (>80%). La part des actions cotées est beaucoup plus limitée (autour de 5%). La qualité de crédit des obligations fait l'objet d'un monitoring quotidien dans les conditions de marché actuelles.

Compte tenu des circonstances, notre monitoring des risques a été enrichi par différents exercices. Depuis le début de la crise et suite à la première vague, Ethias a produit mensuellement un reporting de solvabilité simplifié à destination de la BNB, pour permettre au superviseur de suivre régulièrement les conséquences de la crise sur la santé financière de la compagnie. En juin, un premier ORSA ad hoc a également été réalisé afin d'évaluer le risque de pandémie. L'exercice fut complété au quatrième trimestre avec l'élaboration de deux scénarios de deuxième vague plus ou moins sévères, en projetant également le ratio solvabilité d'Ethias.

L'impact de cette crise sanitaire ne se limite pas au seul risque financier. D'autres conséquences assurantielles et opérationnelles viennent s'ajouter. Ethias a pris la pleine mesure de ces risques et différentes actions préventives ont été réalisées, grâce entre autres au maintien régulier de notre Business Continuity Plan. Ces décisions ont été motivées par l'absolue priorité d'Ethias de suivre les recommandations des autorités publiques, d'assurer la sécurité de ses collaborateurs et leur famille, de ses clients et de ses partenaires.

Ainsi, préparée techniquement et technologiquement, Ethias a pu immédiatement :

- » permettre à la quasi-totalité de ses collaborateurs de travailler depuis leur domicile, assurant ainsi leur sécurité et celle de leur famille ;
- » garantir un service ininterrompu vis-à-vis de sa clientèle, en favorisant toutes les fonctionnalités digitales : site web, espace client, ventes en ligne, Live-chat et en renforçant ses Contact Centers, à l'écoute des clients.

Entre les deux confinements, l'activité a pu reprendre au sein des sièges d'Ethias, mais de façon partielle et en alternance.

Au moment de l'établissement de ce rapport, la Belgique est toujours en confinement partiel, les contacts sociaux sont limités et des secteurs économiques sont toujours à l'arrêt. Les réelles conséquences économiques et sociales de la crise du Covid ne pourront être appréhendées qu'ultérieurement, lorsque l'ensemble des activités redémarreront et que les aides publiques aux secteurs à l'arrêt s'estomperont.

Dans ce contexte, la situation est suivie de très près par le management qui s'assure continuellement de donner la meilleure réponse à toute nouvelle information. Cela étant, nous restons confiants sur la solidité d'Ethias dans ce contexte particulier.

En sa qualité d'assureur, d'investisseur, d'acteur sociétal et d'entrepreneur, Ethias continuera à mettre tout en œuvre pour contribuer à réduire les conséquences négatives de cette catastrophe mondiale sur ses assurés et la société belge.

5. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

En annexe à cette section figurent le bilan Solvabilité II à fin 2018 et à fin 2019, ainsi que la comparaison des valorisations S2 et BGAAP.

5.1. Valorisation des actifs

5.1.1. VALORISATION DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS FINANCIERS

Dans les états financiers établis conformément aux normes comptables belges (« BGAAP ») applicables aux entreprises d'assurance, la valeur d'inventaire des actifs est, à quelques exceptions près, fixée sur base du coût amorti des actifs.

Conformément aux principes de valorisation énoncés au sein de la directive Solvabilité II, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. Ce principe de valorisation est similaire à la définition de la juste valeur selon les IFRS.

Les principales différences de valorisations entre les valeurs Solvency II et BGAAP par catégorie d'actifs s'expliquent comme suit :

Catégorie d'actif	Explication différence
Participations, actions et fonds d'investissement	A l'exception des actions faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence s'explique exclusivement par la juste valeur enregistrée en SII et la valeur d'acquisition des actions ou participations comptabilisée en BGAAP.
Obligations	La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique essentiellement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs ainsi que par la prise en compte des intérêts courus non échus dans la valorisation SII. En outre, il existe des exceptions à cette règle générale <ul style="list-style-type: none"> » Les obligations faisant l'objet d'une réduction de valeur et dont la valeur a été ramenée à leur valeur de marché en normes comptables belges. » Les obligations perpétuelles valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) en normes comptables belges.
Biens immobiliers	A l'exception des biens immobiliers faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique principalement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le coût amorti de ces actifs.
Instruments dérivés	Les contrats à terme sur obligations et sur swaps de taux d'intérêts sont utilisés dans le cadre d'opérations de couverture et bénéficient des règles de comptabilité de couverture (pas d'évaluation à la juste valeur dans le bilan comptable belge). La valeur de marché de ces instruments est uniquement reconnue en Solvabilité II.
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	Pas de différence de valorisation.
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	Pas de différence de valorisation.
Prêts hypothécaires aux particuliers, autres prêts et prêts hypothécaires, et avances sur polices	A l'exception des prêts faisant l'objet d'une réduction de valeur, la différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et le référentiel SII s'explique exclusivement par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII et le solde restant dû des prêts.

Le tableau suivant reprend l'évolution des valeurs de marchés des actifs financiers sur 2020.

En milliers d'euros	Valeur SII 31/12/2020	Valeur SII 31/12/2019	Variation annuelle
Participations	512.730	477.472	35.258
Actions cotées	635.964	544.117	91.847
Actions non cotées	61.088	4.640	56.448
Fonds d'investissement	611.038,10	535.120	75.918
Obligations d'État	9.959.636	9.536.323	423.313
Obligations d'entreprise	4.822.042	4.400.790	421.252
Titres structurés	226.551	321.694	-95.143
Titres garantis	0	0	0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	162.185	172.096	-9.911
Instruments dérivés	54.718	29.376	25.342
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1.118	2.349	-1.231
Actifs afférents aux contrats en unités de compte	1.491.140	1.394.250	96.890
Prêts hypothécaires aux particuliers	379.713	366.397	13.316
Autres prêts et prêts hypothécaires	425.554	283.193	142.361
Avances sur polices	22.247	22.272	-25
Total	19.365.724	18.090.089	1.275.635

La valeur de marché des investissements obligataires (obligations d'état, d'entreprise et structurées) a augmenté de 749 millions d'euros en 2020. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation nette liée aux achats de la période compensés par des échéances (1.477 millions d'euros d'achats nets, 1.163 millions d'euros de remboursements), et l'augmentation de la valeur de marché des obligations en portefeuille (+ 444 millions d'euros) suite principalement à la baisse des taux sur 2020.

La nette augmentation des valeurs de marché des actions cotées de 92 millions d'euros est très majoritairement liée aux achats réalisés pour 99 millions d'euros. En parallèle, les actions non cotées ont également augmenté de valeurs suite à l'achat d'une position de 56 millions d'euros.

L'augmentation de 76 millions d'euros des investissements dans les organismes de placement collectif s'explique principalement par des achats en investissements alternatifs (+58 millions d'euros) et en fonds monétaires (33 millions d'euros).

L'augmentation des actifs en représentation de contrats en unités de compte de 97 millions d'euros s'explique principalement par le transfert de contrats d'assurance vie à taux garanti vers les contrats en unités de compte pour un montant net de 47 millions d'euros et l'augmentation de la valeur de marché des actifs en portefeuille (+142 millions d'euros).

L'évolution des prêts de +142 MM est très majoritairement liée à de nouveaux investissements (+159 MM) compensés par des maturités (-17 MM).

5.1.2. VALORISATION DES AUTRES ACTIFS

5.1.2.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

Les goodwill et les actifs incorporels ne sont pas reconnus en SII. Dans les états financiers BGAAP, les immobilisations incorporelles sont principalement composées de goodwill liés à l'acquisition de portefeuille et de participation ainsi que de logiciels et développements informatiques activés.

5.1.2.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs économiques et fiscales des actifs et passifs et par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Ethias s'attend à recouvrer ou à payer ces impôts au fur et à mesure de la réalisation des différences temporaires.

Pour la valorisation des actifs et passifs d'impôts différés, le taux d'imposition des sociétés de 25% applicable à partir du 1^{er} janvier 2020 a été retenu.

La circulaire NBB_2020_03 relative aux impôts différés, entrée en application à partir du QRT 12/2020, précise les attentes de la BNB concernant les impôts différés actifs (DTA) ou passifs (DTL) valorisés dans le bilan économique. Deux éléments de justification sont attendus :

i. Il faut que les différences temporelles imposables s'inversent au cours de la même période pendant laquelle les différences temporelles déductibles s'inversent. On parle de « permettre le netting entre les DTA et les DTL » et on appelle « DTA net » la part du DTA non couverte par des DTL ;

ii. Seuls les bénéfices imposables estimés futurs résultant de nouvelles activités attendues peuvent étayer la comptabilisation d'actifs d'impôts différés ; ils ne peuvent pas comprendre des bénéfices imposables résultant de différences temporelles imposables inversées. Le degré d'incertitude se rapportant aux bénéfices imposables futurs résultant de nouvelles activités attendues augmente au fur et à mesure que la période de projection s'éloigne, et notamment lorsqu'on s'attend à ce que ces bénéfices prévus apparaissent au cours de périodes dépassant le cycle de planification ordinaire de l'entreprise. Ethias projette son business plan sur un horizon de temps de cinq années ; les bénéfices au-delà de cet horizon, utilisés pour démontrer la recouvrabilité du DTA net, se voient appliquer un haircut reflétant l'incertitude croissante au fur et à mesure que l'horizon de projection s'éloigne.

L'application de cette nouvelle circulaire est sans effet sur le montant d'impôts différés nets reconnus dans le bilan S2.

La diminution des impôts différés de 36M€ est expliquée par l'impôt différé sur la variation des ajustements SII partiellement compensé l'utilisation des pertes fiscales reportées.

5.1.2.3. Immobilisations détenues pour usage propre

La diminution des immobilisations détenues pour usage propres de 4 M€ est principalement expliquée par la vente d'immeubles.

5.1.2.4. Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires

Cette catégorie d'actif est valorisée à la valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La différence de valorisation sur cette classe d'actifs s'explique par l'annulation des charges techniques à récupérer, la juste valeur des passifs techniques (Best Estimate) étant calculée nette de recours.

La diminution de ce poste de 5 M€ est principalement expliquée par les réductions sur primes suite à la pandémie partiellement compensée par l'augmentation des créances en assurance de groupe.

5.1.2.5. Créances (autres que celles d'assurance)

L'augmentation des autres créances de 4 M€ est principalement expliquée par les montants à recevoir provenant des fonds à actifs dédiés et par les frais payés d'avance.

5.1.2.6. Dépôts auprès des cédantes, créances nées d'opérations de réassurance, autres créances et autres actifs

Dans les états financiers BGAAP, ces actifs sont valorisés à la valeur nominale ou d'acquisition ou au coût amorti. Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération. La juste valeur de ces actifs est égale à leur valeur nette comptable Bgaap. En effet, l'entreprise considère que pour ces créances, la valeur nette comptable constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des créances.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la norme IFRS 16 portant sur les contrats de location est d'application. Ainsi, en SII, sous le poste « Autres créances », est repris un actif de 4 M€ relatif au droit d'utilisation, et, sous le poste « Autres passifs », l'obligation locative de 17 M€, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité ou sur la durée du contrat si elle est inférieure. L'obligation locative est diminuée des paiements de loyers effectués et augmentée des intérêts.

Quand une modification est apportée à un contrat de location, l'obligation locative est réévaluée et le montant de la réévaluation est porté sur l'actif au titre du droit d'utilisation.

L'augmentation de 23M€ est principalement liée

- » à la hausse des créances sur les réassureurs (13M€) liée notamment à l'augmentation des dépôts en titres gagés suivant l'évolution des parts des réassureurs dans les provisions techniques
- » à l'augmentation des droits d'utilisation (13M€) expliquée par la prise en compte en 2020 des immeubles pris en location (contrairement à 2019), partiellement compensée par la diminution des aménagements sur les immeubles (-3M€).

5.2. Valorisation des provisions techniques

5.2.1. VALORISATION DES BEST ESTIMATES VIE

5.2.1.1. Résultats

Le tableau ci-dessous reprend les Best Estimates des provisions Vie sous SII, à fin 2019 et fin 2020, ainsi que les provisions techniques Vie dans les états financiers BGAAP fin 2020.

En milliers d'euros	Valeur SII 31/12/2020	Valeur BGAAP 31/12/2020	Valeur SII 31/12/2019
Assurance avec participation aux bénéfices	10.536.168	8.413.681	10.023.492
Réassurance acceptée	0	0	0
Provisions complémentaires BGAAP	0	1.042.037	0
Provision TRIP	0	382	0
Total Vie (hors DC, UC et indexés)	10.536.168	9.456.101	10.023.492
Rentes DC	48.844	33.870	46.936
Total Vie (hors UC et indexés)	10.585.012	9.489.971	10.070.428
Assurance indexée et en unités de compte	1.516.033	1.491.140	1.411.097
TOTAL GLOBAL	12.101.045	10.981.111	11.481.525

Aux segments vie, nous devons ajouter les rentes de Droit commun en Non-Vie : RC générale et RC auto (cf. section 5.2.2).

Par ailleurs, les contrats d'assurance de groupe des employés d'Ethias sont valorisés comme prescrit par la norme IAS19 et sont repris dans les provisions pour retraite en SII (cf. section 5.3.3).

5.2.1.2. Méthode générale de valorisation interne des BE Vie

En BGAAP, les provisions d'assurance vie comprennent :

- » les provisions mathématiques
- » les provisions complémentaires « clignotant », visant à provisionner l'écart entre les provisions mathématiques calculées au taux garanti du contrat et celles calculées au taux « clignotant » de manière telle que définie à l'article 31 de l'arrêté royal vie du 14/11/2003.
- » les provisions complémentaires de longévité, visant à tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et constituées sur les produits de rentes.

Elles incluent les participations bénéficiaires vie attribuées. Il faut y ajouter le fonds de participations bénéficiaires décès constitué pour faire face aux prestations de PB décès de l'exercice à venir.

Sous Solvabilité II, les Best Estimates sont calculés en projetant des flux déterminés pour être en phase avec la réalité économique, démographique, etc. La valeur actuelle des flux futurs est réalisée à l'aide d'une courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA avec ajustement de volatilité. Les flux incluent les risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en BGAAP.

Les Best Estimates incluent une participation bénéficiaire déterminée de façon stochastique, c'est-à-dire en générant un grand nombre de futurs possibles et choisis au hasard. Outre les différentes hypothèses retenues pour déterminer les flux, les Best Estimates sont aussi conditionnés par différents Jugements d'Expert. Des décisions futures de gestion peuvent également être prises en considération dans le calcul des Best Estimates.

Les provisions complémentaires qui font partie des réserves BGAAP, à savoir la provision de longévité et la provision clignotant, ne sont pas reprises sous Solvabilité II en tant que telles. Cependant, le risque qu'elles couvrent est bien intégré en SII lors de l'évaluation des BE par le biais des hypothèses retenues. De même, le fonds de PB décès n'apparaît pas en tant que tel sous SII mais les PB décès futures allouées aux flux futurs complètent ces flux.

Les produits d'assurance vie sont classifiés selon le type de gestion, à savoir :

- » les produits d'assurance vie individuelle,
- » les produits d'assurance vie collective.

En assurance vie individuelle, notre portefeuille est constitué des produits suivants :

- » les produits classiques
- » les produits Compte Assurance, dits « First »
- » les rentes.

En vie collective, une distinction est faite entre les assurances pensions (1^{er} pilier), les assurances de groupe (2^{ème} pilier) et les produits de capitalisation. L'assurance pensions est un contrat d'assurance souscrit par un employeur public au profit de son personnel et qui a pour objet la constitution de prestations légales de pension ou de cotisations dues au fonds solidarisé. Les réserves constituées sont gérées de façon collective (dans le fonds général ou en fonds distincts), et peuvent relever soit de la branche 21 soit de la branche 23.

Notons finalement que le portefeuille contient des produits relatifs à la branche 21, à la branche 23 et à la branche 26.

Certains segments de passifs ne font pas encore partie de la méthodologie générale de modélisation SII et ce pour des raisons de complexité, de non matérialité ou de non disponibilité des données. Pour les segments non modélisés, la réserve comptable BGAAP sera généralement utilisée comme Best Estimate (un add-on pouvant être ajouté dans certains cas comme pour tenir compte des frais sur la CAMI ou la B23 collectivités).

5.2.1.3. Hypothèses principales

Alors que les provisions techniques comptables BGAAP hors provisions complémentaires (clignotant et de longévité) sont calculées sur base des conditions tarifaires des contrats, les provisions techniques SII quant à elles tiennent compte de la réalité attendue. De manière générale, on peut synthétiser les différences d'hypothèses entre les calculs réalisés en BGAAP et ceux réalisés sous Solvabilité II dans le tableau suivant :

Paramètres	BGAAP	Solvency II
Chargements contractuels	tarifaires (hors chargements commerciaux)	tarifaires & frais liés à la gestion des actifs
Tables de mortalité	tarifaires	prospectives
Taux d'actualisation	taux garanti tarifaire	courbe EIOPA
Rachats futurs	non considérés	considérés
Réductions futures	non considérées	considérées
Frais de protection br21	provisionnés séparément	considérés
Frais généraux	non considérés	considérés
Inflation future	non considérée	considérée
PB future	non considérée	considérée
Primes futures	Primes périodiques uniquement prises en compte si nécessaires au calcul de la provision mathématique	prises en compte dans la limite des contract boundaries

Les tables de mortalité

Les tables de mortalité disponibles sont :

- » les tables tarifaires construites à l'aide de coefficients de Makeham, comme par exemple MR/FR,
- » les tables d'expérience (Assuralia),
- » les tables prospectives (calibrées chez Ethias) avec ou sans anti-sélection.

Pour le calcul du Best Estimate dans le cadre de Solvabilité II, Ethias utilise des tables prospectives, ce qui n'est pas le cas au niveau de sa tarification.

Les taux de rachat

Les taux de rachat sont calculés par segment et correspondent, à l'exception des produits First et des produits branche 23 et 26, à la moyenne arithmétique des taux de rachat observés au cours des cinq périodes précédentes. Chaque période correspond à l'intervalle $[1/10/t-1 ; 30/09/t]$.

Les taux de rachat ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les chargements contractuels et frais liés à la gestion des actifs

Les chargements sont issus de la tarification. Le calcul des provisions BGAAP est effectué en bases d'inventaire tandis que les BE tiennent compte également des chargements commerciaux.

Les frais généraux

Nous devons tenir compte des différents frais généraux et dépenses auxquels Ethias doit faire face. Nous distinguons :

- » les frais généraux, répartis selon la découpe issue de l'analyse de l'«Activity Based Costing»

La cotisation annuelle (0,15%) au fonds de protection de la branche 21, qui est calculée sur les réserves des contrats concernés.

Les frais généraux ne sont pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les réductions

Le droit à la réduction est la possibilité du preneur de mettre fin au paiement de ses primes à un instant donné de manière anticipative.

- » En SII, le taux de réduction a été déterminé à partir de la moyenne arithmétique des taux de réduction observés au cours des 5 années précédentes. Il est calculé pour les polices d'assurance de groupe. Le taux de réduction n'est pas pris en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

Les taux garantis futurs

Le calcul des provisions BGAAP ne tient pas compte des taux garantis futurs s'ils sont variables.

Par contre sous SII,

- » lorsque le taux garanti futur des contrats est variable (essentiellement en 1^{er} pilier et plus rarement en 2^{ème} pilier), il est déterminé via le générateur de scénarios économiques. Pour les produits First, lorsque le taux garanti futur peut être revu, il est de 0%. Pour le 2^{ème} pilier, une politique de tarification fonction des conditions de marché a été déterminée afin d'attribuer un nouveau taux garanti aux polices prolongées et aux fonds de financement ne bénéficiant pas de la formule au taux variable.

Les participations bénéficiaires (PB)

Le best estimate en SII inclut l'estimation des PB vie futures ; en revanche les PB vie futures ne sont pas prises en compte dans la valorisation des provisions BGAAP.

En ce qui concerne les PB décès futures, en BGAAP n'est prise en compte que la réserve constituée dans le fonds de PB décès de sorte à assurer les PB décès à verser au cours du prochain exercice tandis que sous SII, le Best Estimate inclut toutes les PB futures décès.

Les hypothèses économiques

Les hypothèses économiques qui interviennent dans le calcul du Best Estimate sont :

- » la courbe d'actualisation
- » le taux d'inflation.

La courbe d'actualisation est celle fournie par l'EIOPA, y inclus l'ajustement de volatilité. L'inflation est calculée à l'aide du générateur de scénarios économiques.

Tant que les résultats du test d'adéquation des provisions techniques (LAT, Liability Adequacy Test) sont satisfaisants, le calcul des provisions BGAAP ne tient compte que des taux garantis tarifaires et n'est pas influencé par l'inflation. Ce n'est qu'au travers de la provision complémentaire « clignotant » et de manière indirecte que la réglementation a imposé de tenir compte de l'éventuelle différence entre les taux garantis et les taux du marché.

Prise en compte de certaines primes futures

La modélisation se fait sous l'hypothèse du run off des contrats en respectant les limites des contrats sous Solvabilité II. Nous ne considérons donc pas de nouvelle production ; par contre, nous prenons en compte les primes périodiques contractuelles, c'est-à-dire les primes que l'assuré est obligé de payer au risque de voir sa couverture réduite. Sont également considérées les primes sur lesquelles Ethias a un engagement de taux en 1^{er} pilier ou pour certains fonds de financement ou fonds collectifs ainsi que pour certains produits de type First. D'autre part, en ce qui concerne le deuxième pilier, les primes relatives aux assurances temporaires décès tarifées de manière connexe à un volet vie sont prises en compte.

Au contraire, lors de la valorisation des provisions en BGAAP, les primes futures ne sont prises en compte que si elles sont nécessaires au calcul de la provision mathématique (comme dans les polices groupe à orientation vie où la réserve est la différence entre l'engagement assureur et l'engagement assuré). Généralement, seules les primes déjà perçues sont incluses dans les provisions.

5.2.1.4. Niveau d'incertitude

Un certain niveau d'incertitude porte sur les éléments suivants :

- » Les fonds de financement font l'objet d'hypothèses sur leur évolution
- » Les réserves en coassurance acceptée sont supposées évoluer de la même manière que celles du segment correspondant
- » La branche 23 est partiellement modélisée
- » Les assurances revenus garantis ne sont pas modélisées
- » La modélisation des rachats est basée sur un seul taux quelle que soit la tranche d'âge
- » La modélisation stochastique de la PB n'est pas encore parfaitement aboutie.

5.2.1.5. Jugement d'expert

La liste des jugements d'expert répertoriés a été mise à jour au 31 décembre 2019.

5.2.1.6. Changements importants d'hypothèses

Les changements importants apportés aux hypothèses ou à la modélisation entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 sont les suivants :

- » Les différentes calibrations (taux de rachat, frais,...) ont été revues.

5.2.1.7. Evolution des Best Estimates Vie en 2020

Le premier élément important qui influence la valeur des BE est la courbe de taux d'actualisation fournie par l'EIOPA. La courbe de fin 2020 est nettement inférieure à celle de fin 2019. Cet effet est cependant partiellement compensé par l'utilisation d'un taux garanti flottant, essentiellement en 1^{er} pilier. L'effet de courbe est estimé à +519 millions.

D'autres changements de modélisation et des recalibrations de paramètres ont été effectués avec un impact relativement neutre sur les Best Estimates à fin 2020.

5.2.2. VALORISATION DES BEST ESTIMATES NON VIE ET SANTÉ

5.2.2.1. Résultats

Le tableau ci-dessous reprend, à fin 2020, les Best Estimates des provisions Non Vie sous SII, ainsi que les provisions techniques Non Vie dans les états financiers BGAAP.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Valeur SII 31/12/2020	Valeur BGAAP 31/12/2020	Valeur SII 31/12/2019
Non-vie (hors santé)	1.826.424	1.953.577	1.856.778
Santé (similaire à la non-vie)	400.957	390.727	409.708
<i>Non vie</i>	<i>2.227.381</i>	<i>2.344.304</i>	<i>2.266.487</i>
Santé (similaire à la vie)	1.678.674	1.685.162	1.565.110
TOTAL non vie et santé (BGAAP hors recours)	3.906.055	4.029.466	3.831.596
<i>Provisions de recours</i>	<i>0</i>	<i>-54.547</i>	<i>0</i>
TOTAL non vie et santé net recours	3.906.055	3.974.919	3.831.596

En SII, les BE sont calculés nets de recours et les BE des rentes RC et RC auto sont classés en Vie (cf. section 5.2.1).

5.2.2.2. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Le tableau suivant reprend les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance au 31 décembre 2020 selon les catégories du bilan SII.

En milliers d'euros

Ligne d'activité SII	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes avant ajustement	Ajustement	Provisions techniques cédées
Non-vie (hors santé)	1.826.424	1.717.965	-1.227	107.232
Santé (similaire à la non-vie)	400.957	400.233	-24	700
<i>Non vie</i>	<i>2.227.381</i>	<i>2.118.198</i>	<i>-1.251</i>	<i>107.931</i>
Santé (similaire à la vie)	1.678.674	1.663.368	0	15.306
TOTAL	3.906.055	3.781.566	-1.251	123.238
<i>Rentes reprises en vie</i>	<i>48.844</i>	<i>48.844</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

En Solvabilité II, les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont valorisés pour un montant total de 123 millions d'euros alors que les parts des réassureurs dans les provisions techniques du bilan comptable belge sont de 158 millions d'euros.

5.2.2.3. Méthode générale de valorisation des BE de sinistres

Prestations et frais externes

Les calculs des flux futurs des prestations et frais externes de gestion des sinistres en run-off se basent sur des méthodes classiques de triangulation aussi bien en BGAAP qu'en SII. Il existe cependant certaines différences dans les calculs dans les deux cadres :

- La segmentation utilisée n'est pas la même.
- La gestion des sinistres atypiques :

- » Pas de traitement particulier dans le cadre du calcul en BGAAP, excepté pour les sinistres dits médiatiques.
- » Scission entre les sinistres attritionnels et atypiques dans le cadre du calcul SII.
- Les flux ne sont pas actualisés en BGAAP.
- Une Value at Risk (VaR) liée au risk appetite de la compagnie est intégrée dans les évaluations BGAAP alors que le calcul du BE en SII est un scénario moyen.

Frais internes de gestion des sinistres et frais d'overhead et de placements

En S2, les frais de placements et les frais de support sont déterminés au moyen d'une proportion des dépenses.

En BGAAP, un pourcentage des provisions est utilisé pour déterminer la provision pour frais internes de gestion des sinistres.

« Add-ons » comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

Les montants Add-ons tiennent également compte d'une part de frais.

Réassurance

La part des réassureurs dans les provisions techniques est déterminée dans les états financiers BGAAP et le référentiel SII en appliquant le programme de réassurance aux différents sinistres. Certaines parties du programme de réassurance dont l'impact a été jugé non matériel au regard de la complexité des développements informatiques requis n'ont pas été modélisées.

En BGAAP, le programme de réassurance est appliqué sur base de la charge BGAAP des sinistres tandis qu'en SII le programme s'applique sur la charge SII des sinistres.

L'ajustement des montants de charge des sinistres recouvrables au titre des contrats de réassurance, est un concept prudentiel imposé par SII pour couvrir le risque d'insolvabilité des réassureurs et celui-ci n'a pas son pendant en BGAAP.

5.2.2.4. Méthode générale de valorisation des BE de rentes

Rentes AT

Outre les méthodes, les paramètres techniques utilisés pour les rentes sont différents en BGAAP et en SII.

En BGAAP, une méthode basée sur des barèmes est appliquée.

En SII, une méthode de projection des flux permettant de prendre en compte les différentes options possibles a été développée :

- Transition entre phases
- Changement de taux d'Incapacité permanente
- Prise de 1/3 en capital
- Cumul pension

La courbe d'actualisation est déterminée par l'EIOPA et l'inflation est issue de l'ESG. La table de mortalité utilisée est une table prospective intégrant une surmortalité en fonction du type et du sexe du bénéficiaire calibrée par Assuralia.

En BGAAP, nous considérons des frais proportionnels aux provisions techniques tandis qu'en SII, un montant de frais par rente a été calibré.

Add-ons comptables et méthode simplifiée

Un ensemble d'éléments sont exclus de notre calcul a priori à cause de leur nature spécifique. Ces éléments, appelés « add-ons » sont estimés séparément et ajoutés aux provisions techniques.

5.2.2.5. Méthode générale de valorisation des BE de primes

Méthodes et hypothèses

Le BE de primes brut est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP. Une analogie peut être faite avec la PREC (provision pour risques en cours) et la PPNA (provision pour primes non acquises). Les BE de primes sont calculés selon un modèle de projection des primes et expositions développé et calibré en interne.

Réassurance

Le BE de primes net de réassurance est un concept SII n'ayant pas son équivalent en BGAAP.

La valorisation en SII est identique à la valorisation du BE de primes brut.

5.2.2.6. Prise en compte de l'intervention de TRIP dans les attentats de Bruxelles et de Charleroi

Différentes branches sont touchées par les attentats de Bruxelles, principalement la RC Objective et l'AT. Le mécanisme en place est le suivant :

- Les compagnies gèrent leurs sinistres.
- La charge des différents sinistres du marché sont globalisées dans un pool (TRIP).
- Les réassureurs interviennent sur base de la charge du pool.
- Le pool redistribue les charges et charges cédées aux différentes compagnies au prorata de leurs parts de marché.

La charge des sinistres gérés par les compagnies ne reflète donc pas les engagements réels de la compagnie.

Afin que le BE reflète le mieux possible les engagements réels, nous avons procédé de la manière suivante :

- Annulation dans les calculs des BE de rentes et de sinistres des flux relatifs aux sinistres liés aux attentats
- Constitution d'un add-on sur base des montants BGAAP après répartition par le pool.

5.2.2.7. Changements importants d'hypothèses

BE de sinistres

- Les triangulations ont été actualisées en ajoutant une diagonale supplémentaire aux différents triangles.
- Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2020 et leur évolution attendue.

Rentes AT

- Les frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2020.
- Les hypothèses de transition de taux d'Incapacité Permanente ont été recalibrées.

BE de primes

- L'ensemble des paramètres nécessaires à l'utilisation du module de projection ont été recalibrés.
- Les paramètres de frais ont été recalibrés en intégrant les observations de l'année 2020 et leur évolution attendue.
- Les ratios S/P économiques ont été recalculés sur base des données à fin 2020 en prenant en compte l'évolution attendue de la rentabilité prévue dans le business plan. A l'instar de ce qui a été fait dans le cadre du BE de sinistres, un ratio distinct est déterminé pour les TPA.

5.2.2.8. Evolution des Best Estimates Non vie et santé en 2020

L'évolution entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020 du BE non-vie est une augmentation de 1,9%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- Non Vie Hors Santé : diminution de 1,6%
- Santé Similaire à la Non Vie : diminution de 2,1%
- Santé Similaire à la Vie : augmentation de 7,3%

En milliers d'euros		Provisions techniques (SII)		
		31-12-20	31-12-19	Evolution
Provisions techniques non-vie (hors santé)	BE sinistres	1.654.821	1.683.585	-1,70%
	BE primes	171.603	173.193	-0,90%
	BE total	1.826.424	1.856.778	-1,60%
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	BE sinistres	352.137	344.806	2,10%
	BE primes	48.820	64.902	-24,80%
	BE total	400.957	409.708	-2,10%
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	BE primes	-149.871	-110.453	35,70%
	BE rentes	1.828.545	1.675.563	9,10%
	BE total	1.678.674	1.565.110	7,30%
BE total non vie et santé		3.906.055	3.831.596	1,90%

L'évolution du BE "Non vie Hors santé" est fortement influencée par l'évolution du BE de sinistres. Ce BE est influencé à la baisse par la baisse de volume de sinistres induite par Covid.

L'évolution du BE "Non vie santé similaire à la non vie" provient essentiellement des branches "Workers Compensation" pour lesquelles nous observons une détérioration de la sinistralité des antérieurs du volet IT/FM influençant à la fois le BE de sinistres et le BE de primes. Le BE de primes évolue favorablement au travers d'évolution de la rentabilité future attendue résultant des campagnes d'assainissement réalisées en 2020 et portant effet en 2021.

L'évolution du BE "Non Vie Santé Similaire à la Vie" est influencée par l'augmentation du BE de rentes. Le BE de rentes est marqué par un portefeuille de rentiers en croissance augmenté d'un effet taux défavorable. Le BE de primes qui concerne exclusivement la branche soins de santé particuliers est impacté par la revue de l'hypothèse de taux de lapse.

5.2.3. VALORISATION DE LA MARGE DE RISQUE

La marge de risque représente, en Solvabilité II (car non appliquée en BGAAP), la valeur actuelle du coût de financement des SCR futurs liés à l'activité d'assurance considérée en run off sur le portefeuille existant à la date de clôture. Elle s'ajoute aux Best Estimates pour constituer ensemble les provisions techniques. Elle représente un peu plus de 520 millions €, soit un supplément de 3,3% des Best Estimates au 31/12/2020.

Le tableau suivant présente la marge de risque par ligne d'activité SII.

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Non-vie (hors santé)	163.494	176.091
Santé (similaire à la non-vie)	52.232	60.148
Santé (similaire à la vie)	45.610	37.245
Vie (hors assurance indexée et en unités de compte)	257.861	196.611
Assurance indexée et en unités de compte	5.478	4.213
TOTAL	524.675	474.308

Nous avons aligné la méthode de projection du SCR santé similaire à la vie avec celle du SCR vie, ce qui a entraîné une diminution de la marge de risque non vie.

Nous avons amélioré la projection du SCR opérationnel dans la marge de risque vie en effectuant un calcul complet à chaque pas de temps plutôt que de le faire évoluer au prorata des BE vie. Cela a entraîné une baisse de la marge de risque vie.

Le montant de la marge de risque a suivi l'évolution de ses constituants, c'est-à-dire les SCR et l'horizon sur lequel ils sont projetés. La hausse observée est principalement due à l'évolution des taux et son impact sur les SCR. La diminution observée en non vie et en santé similaire à la non vie est principalement due à l'utilisation des USP pour le risque de réserves.

5.2.4. AJUSTEMENT DE VOLATILITÉ

Le ratio de solvabilité d'Ethias SA est évalué en utilisant la courbe des taux de l'EIOPA avec l'ajustement de volatilité.

L'ajustement de volatilité est resté stable entre fin 2019 et fin 2020 et vaut 0,07%. Le ratio sans cet ajustement serait 6% plus faible (contre 7% au 31/12/2019).

Les effets de l'ajustement de volatilité à fin 2020 sur les fonds propres, le SCR et le MCR sont repris dans les tableaux ci-dessous

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12/2020	delta
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.474.872	1.466.207	8.665
Fonds propres éligibles	2.674.854	2.741.115	-66.261
Surplus(+) / déficit(-)	1.199.982	1.274.908	-74.926
Ratio de couverture SCR	181,36%	186,95%	-6%

En milliers d'euros	sans VA	QRT 12/2020	delta
Capital minimum requis (MCR)	663.692	659.793	3.899
Fonds propres éligibles MCR	2.108.732	2.196.300	-87.568
surplus(+) / déficit(-)	1.445.039	1.536.507	-91.467
Ratio de couverture MCR	317,73%	332,88%	-15,15%

5.3. Valorisation des autres passifs

5.3.1. PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit une obligation actuelle résultant d'évènements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans la MVBS de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

La différence de 12,8 M€ entre SII et Bgaap correspond à l'estimation du risque lié à un litige qui oppose Ethias à un client institutionnel. Au stade préliminaire de celui-ci, les risques de perdre en tout et en partie sont estimés prudemment à une probabilité inférieure à 50 %, ce qui ne nécessite pas l'enregistrement d'une provision dans les comptes statutaires. Les différents scénarios envisagés et le montant du passif éventuel qui en découle pourraient être à l'avenir réévalués en fonction de l'évolution de la procédure.

Les différents scénarii envisagés et le montant du passif éventuel qui en découle ont été réévalués : les montants restent stables entre 2019 et 2020.

5.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE LES PROVISIONS TECHNIQUES

Le montant des provisions doit correspondre à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation existant à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction complété par l'expérience de transactions similaires. Les provisions sont comptabilisées quand :

- l'entité a une obligation légale ou implicite résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Si ces 3 conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

La provision de 0,9 millions d'euros constituée dans les états financiers BGAAP pour couvrir le coût de dérivés de couverture n'existe pas en S2 car ce coût est comptabilisé dans la valeur de marché des dérivés.

La diminution de 5 M€ est principalement expliquée par la variation de la provision pour réorganisation et par la reprise d'une provision sur un engagement immobilier qui a pris fin en décembre 2020.

5.3.3. PROVISIONS POUR RETRAITE

Les avantages au personnel ont été valorisés en conformité avec les principes de la norme IAS 19 et comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (principalement les engagements de pension), les avantages à long terme et les avantages de fin de contrats de travail.

La différence de valorisation entre les états financiers BGAAP et SII s'explique par la différence entre la juste valeur enregistrée en SII suite à l'actualisation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages de fin de contrat de travail, et la valeur de ces engagements comptabilisés dans les états financiers BGAAP, ainsi que par la reconnaissance des avantages à long terme en SII.

La diminution de la provision pour retraite de 18M€ est expliquée par une alimentation plus importante de l'OFPP que les coûts des services financiers prescrits par la norme IAS 19 (-10M€), par les prestations (-18M€), et par le résultat financier de l'OFPP (-12M€) partiellement compensés par la diminution du taux d'actualisation, par l'effet d'expérience et par l'effet démographie (+22M€).

5.3.4. DÉPÔTS DES RÉASSUREURS

La juste valeur de ces passifs est égale à leur valeur nominale, qui correspond à la valeur nette comptable Bgaap. En effet, l'entreprise considère que pour ces dettes, la valeur nominale constitue une valeur suffisamment proche de la valeur de marché des dettes, à l'exception des contrats de location (cf § 5.1.2.6).

L'augmentation de 7 M€ est principalement expliquée par la hausse des dépôts de réassurance.

5.3.5. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'augmentation poste de 441 M€ est expliquée par de nouveaux repo's pour 453M€ compensés par la diminution du collatéral de 12 M€.

5.3.6. DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE ET MONTANTS À PAYER AUX INTERMÉDIAIRES

La diminution de 14M€ est principalement expliquée par la diminution des paiements reçus en avance (factures annuelles 2021 émises et envoyées en décembre 2020) et la diminution de la dette envers l'ONSSAPL suite à la régularisation réalisée courant 2020, compensées par l'augmentation de la dette envers les courtiers principalement expliquée par l'augmentation des sinistres à l'étranger.

5.3.7. AUTRES DETTES ET AUTRES PASSIFS

L'évolution de 13M€ est principalement expliquée l'augmentation de l'obligation locative suite à la prise en compte en 2020 des loyers sur les immeubles.

5.3.8. PASSIFS SUBORDONNÉS

L'augmentation de la valeur des emprunts subordonnés de 6,3 millions d'euros est due à la baisse des taux sans risques observée en 2020.

5.4. Annexes

5.4.1. BILAN S2 COMPARATIF 12/2019 – 12/2020

K€	Q0-2019	Q0-2020	Variations 2020-2019
ASSETS			
Deferred tax assets	206 670	170 714	-35 955
Property, plant & equipment held for own use	73 005	69 106	-3 898
Property (other than for own use)	172 096	162 185	-9 911
Holdings in related undertakings, including participations	477 472	512 731	35 259
Equities	548 758	697 052	148 294
Government Bonds	9 536 324	9 959 636	423 312
Corporate Bonds	4 400 790	4 822 042	421 252
Structured notes	321 694	226 551	-95 143
Collective Investments Undertakings	535 120	611 038	75 918
Derivatives	98 440	29 376	-69 063
Deposits other than cash equivalents	2 349	1 118	-1 231
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1 394 250	1 491 140	96 890
Loans and mortgages	671 862	827 513	155 651
Reinsurance recoverables	126 487	123 238	-3 249
Deposits to cedants	4 138	3 889	-249
Insurance and intermediaries receivables	165 978	161 345	-4 633
Reinsurance receivables	110 833	124 132	13 299
Receivables (trade, not insurance)	82 055	86 171	4 115
Cash and cash equivalents	353 426	479 793	126 367
Any other assets, not elsewhere shown	28 737	39 102	10 365
TOTAL	19 310 483	20 597 872	1 287 389
LIABILITIES			
Own funds	2 163 330	2 323 229	159 899
BE non-life	1 856 778	1 826 424	-30 354
RM non-life	176 091	163 494	-12 597
BE health (similar to non-life)	409 708	400 957	-8 751
RM health (similar to non-life)	60 148	52 232	-7 917
BE health (similar to life)	1 518 174	1 629 831	111 657
RM health (similar to life)	37 245	45 610	8 365
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	10 070 428	10 585 012	514 584
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	196 611	257 861	61 250
BE index-linked and unit-linked	1 411 097	1 516 033	104 936
RM Technical provisions – index-linked and unit-linked	4 213	5 478	1 265
Contingent liabilities	14 212	13 681	-531
Provisions other than technical provisions	25 271	20 163	-5 108
Pension benefit obligations	158 946	141 180	-17 766
Deposits from reinsurers	120 082	126 815	6 732
Deferred tax liabilities	0	0	0
Derivatives	43 722	925	-42 797
Debts owed to credit institutions	181 390	622 201	440 811
Insurance & intermediaries payables	166 257	152 084	-14 173
Reinsurance payables	7 839	6 460	-1 379
Payables (trade, not insurance)	169 487	168 989	-497
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	514 578	520 886	6 308
Any other liabilities, not elsewhere shown	4 875	18 328	13 453
TOTAL	19 310 483	20 597 872	1 287 389

5.4.2. BILAN S2 VERSUS BGAAP 12/2020¹²

K€	SII	BGAAP	Variations SII- BGAAP
ASSETS			
Intangibles assets	0	113 309	-113 309
Deferred tax assets	170 714	0	170 714
Property, plant & equipment held for own use	69 106	56 140	12 967
Property (other than for own use)	162 185	152 066	10 119
Holdings in related undertakings, including participations	512 731	411 684	101 047
Equities	697 052	535 214	161 838
Government Bonds	9 959 636	8 268 431	1 691 205
Corporate Bonds	4 822 042	4 508 446	313 596
Structured notes	226 551	213 979	12 572
Collective Investments Undertakings	611 038	578 859	32 179
Derivatives	29 376	41	29 336
Deposits other than cash equivalents	1 118	1 118	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	1 491 140	1 491 140	0
Loans and mortgages	827 513	804 512	23 001
Reinsurance recoverables	123 238	157 602	-34 365
Deposits to cedants	3 889	3 889	0
Insurance and intermediaries receivables	161 345	215 892	-54 547
Reinsurance receivables	124 132	124 132	0
Receivables (trade, not insurance)	86 171	86 171	0
Cash and cash equivalents	479 793	479 793	0
Any other assets, not elsewhere shown	39 102	21 792	17 310
TOTAL	20 597 872	18 224 210	2 373 662
LIABILITIES			
Own funds	2 323 229	1 582 688	740 540
BE non-life	1 826 424	1 953 577	-127 153
RM non-life	163 494	0	163 494
BE health (similar to non-life)	400 957	390 727	10 230
RM health (similar to non-life)	52 232	0	52 232
BE health (similar to life)	1 629 831	1 651 292	-21 461
RM health (similar to life)	45 610	0	45 610
BE life (excluding health and index-linked and unit-linked)	10 585 012	9 488 458	1 096 554
RM life (excluding health and index-linked and unit-linked)	257 861	0	257 861
BE index-linked and unit-linked	1 516 033	1 491 140	24 893
RM Technical provisions – index-linked and unit-linked	5 478	0	5 478
Contingent liabilities	13 681	881	12 800
Provisions other than technical provisions	20 163	21 089	-926
Pension benefit obligations	141 180	71 916	69 264
Deposits from reinsurers	126 815	126 815	0
Deferred tax liabilities	0	3 515	-3 515
Derivatives	925	0	925
Debts owed to credit institutions	622 201	622 201	0
Insurance & intermediaries payables	152 084	152 084	0
Reinsurance payables	6 460	6 460	0
Payables (trade, not insurance)	168 989	168 989	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	520 886	491 375	29 512
Any other liabilities, not elsewhere shown	18 328	1 003	17 325
TOTAL	20 597 872	18 224 210	2 373 662

¹² Certaines rubriques du bilan économique n'existent pas en Bgaap. Pour permettre la comparaison de la valorisation des mêmes éléments, des reclassements ont été réalisés dans les Bgaap. Ainsi, le bilan Bgaap n'est pas directement comparable au bilan Bgaap des comptes statutaires.

6. GESTION DU CAPITAL

6.1. Fonds propres

6.1.1. COMPOSITION DES FONDS PROPRES DISPONIBLES

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Niveau 1 non restreint	2.049.514	1.956.660
Niveau 1 restreint	14.827	14.909
Niveau 2	506.059	499.670
Niveau 3	170.714	206.670
TOTAL	2.741.115	2.677.908

A fin 2020, les fonds propres disponibles sont composés des fonds propres de base classés selon les niveaux suivants :

- Le niveau 1 non restreint résulte de l'excédent d'actifs sur passifs, hors actifs d'impôts différés qui sont classés en niveau 3.
- Le niveau 1 restreint correspondant au résidu de 15 millions d'euros de l'emprunt perpétuel émis en 2005 qui n'a pas participé à l'opération d'échange effectuée en 2015. Il est classé en niveau 1 en application des mesures transitoires.
- Le niveau 2 comprend d'une part, l'emprunt subordonné de 75 millions d'euros émis en 2008 et venant à maturité en juillet 2023, classé en niveau 2 en application des mesures transitoires, et d'autre part, l'emprunt subordonné de 402,7 millions d'euros en nominal émis en 2015, et venant à maturité en janvier 2026.
- Le niveau 3 correspond aux actifs d'impôts différés.

Les fonds propres disponibles ont augmenté entre 2019 et 2020, principalement grâce à l'excellent résultat opérationnel reflétant la période Covid et la bonne gestion des actifs financiers qui a permis de réduire encore le gap de duration entre les actifs et les passifs.

6.1.2. COMPOSITION DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES À LA COUVERTURE DU SCR

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Niveau 1 non restreint	2.049.514	1.956.660
Niveau 1 restreint	14.827	14.909
Niveau 2	506.059	499.670
Niveau 3	170.714	199.999
TOTAL	2.741.115	2.671.238

Les fonds propres disponibles détaillés à la section précédente sont soumis à différentes limites qui déterminent leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis.

A fin 2020, les fonds propres disponibles sont entièrement éligibles à la couverture du SCR.

Pour rappel, à fin 2019, les fonds propres de niveau 3 n'étaient pas intégralement éligibles car la somme des fonds propres disponibles de niveaux 2 et 3 dépassait la limite de 50% du SCR. Par conséquent, parmi les fonds propres disponibles de niveau 3, un montant de 7 millions n'était pas éligible à la couverture du SCR.

6.1.3. COUVERTURE DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Le ratio de couverture est resté relativement stable. La légère diminution résulte de l'augmentation du SCR, malgré la hausse des fonds propres.

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Capital de Solvabilité requis	1.466.207	1.399.338
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	2.741.115	2.671.238
Ratio de couverture	186,95%	190,89%

6.1.4. DÉCOMPOSITION DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES À LA COUVERTURE DU MCR

Les fonds propres disponibles de niveau 1 sont entièrement éligibles à la couverture du MCR.

Par contre, seule une partie des fonds propres disponibles de niveau 2, à hauteur de 20% du MCR, est éligible à la couverture du MCR. Cette limite d'éligibilité est atteinte tant fin 2019 que fin 2020.

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Niveau 1 non restreint	2.049.514	1.956.660
Niveau 1 restreint	14.827	14.909
Niveau 2	131.959	125.940
TOTAL	2.196.300	2.097.509

6.1.5. COUVERTURE DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Les normes S2 prévoient que le MCR soit compris entre 25% et 45% du SCR. Le calcul du MCR conduisant tant à fin 2019 qu'à fin 2020 à une valeur supérieure à cet intervalle, il est limité en vertu de cette disposition à 45% du SCR. Or, le SCR a augmenté en 2020 (+67 millions d'euros); cette hausse se répercute donc proportionnellement sur le MCR (+30 millions d'euros).

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Minimum de Capital Requis	659.793	629.702
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	2.196.300	2.097.509
Ratio de couverture	332,88%	333,10%

6.1.6. DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS PROPRES EN BGAAP ET EN SOLVABILITÉ II

Le tableau repris ci-après montre le passage des fonds propres en normes comptables belges (BGAAP) aux fonds propres disponibles en Solvabilité II. Les mesures transitoires sur les fonds propres sont prises en compte, entraînant l'éligibilité de tous les emprunts subordonnés en fonds propres de couverture du SCR.

Les principales sources de différences entre les fonds propres comptables et les fonds propres Solvabilité II sont les réévaluations des actifs financiers et des passifs techniques, ainsi que les emprunts subordonnés (inclus en autres passifs pour 521 millions d'euros).

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Fonds propres comptables	1.564.310	1.359.668
Fonds pour dotations futures	18.379	6.379
Plus-values actifs financiers	2.273.624	1.763.462
Autres actifs	-14	-6
Revalorisation passifs techniques	-1.665.913	-1.138.336
Autres passifs	376.501	476.480
Impôts différés	174.229	210.261
Fonds propres SII	2.741.115	2.677.908

6.2. SCR & MCR

6.2.1. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

Le SCR et le MCR sont évalués selon la formule standard modulo l'utilisation de certains USP. A fin 2020 comme à fin 2019, le MCR atteint le plafond de 45% du SCR.

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Capital de solvabilité requis (SCR)	1.466.207	1.399.338
Minimum de capital requis (MCR)	659.793	629.702

6.2.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS PAR MODULE DE RISQUE

En milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Risque de marché	931.616	840.679
Risque de défaut de la contrepartie	90.981	91.335
Risque de souscription en vie	270.333	199.225
Risque de souscription en santé	306.983	316.419
Risque de souscription en non-vie	462.778	537.094
Diversification	-686.322	-670.071
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0
Capital de Solvabilité Requis de base	1.376.369	1.314.681
Risque opérationnel	123.102	121.458
Capacité d'absorption des provisions techniques	-33.264	-36.801
Capacité d'absorption des impôts différés	0	0
Capital de solvabilité requis	1.466.207	1.399.338

A fin 2020, le SCR total s'élève à 1,47 milliard d'euros, composé par ordre décroissant d'importance par les SCR marché, non vie, santé, vie, opérationnel et défaut. Le top 3 des SCR par ordre décroissant d'importance est identique à fin 2020 et fin 2019, ainsi formé par les SCR marché, non vie, santé.

Le Capital de Solvabilité Requis global est passé de 1,40 milliard d'euros au 31 décembre 2019 à 1,47 milliard d'euros au 31 décembre 2020.

- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de marché a augmenté de près de 11%
 - » Le SCR action a augmenté de 58 millions d'euros. Cette augmentation provient de nouvelles expositions
 - » Le SCR spread a augmenté de 80 millions d'euros suite à des achats de corporate bonds
 - » Le SCR immobilier a diminué suite à un changement méthodologique dans la prise en compte des filiales immobilières
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de défaut des contreparties est resté stable
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription en vie a augmenté en ligne avec l'augmentation des BE vie.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription santé a diminué grâce à l'utilisation des USP dans le risque de réserve en partie compensé par l'augmentation du SCR santé similaire à la vie (en ligne avec l'augmentation du BE santé similaire à la vie).
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques de souscription Non-vie a diminué grâce à l'utilisation des USP dans le risque de réserve.
- Le Capital de Solvabilité Requis pour les risques opérationnels a augmenté suite à l'augmentation des BE vie en partie compensée par la diminution des BE non vie.
- La diversification entre les SCR a augmenté grâce à la diminution du SCR Non-vie et l'augmentation du SCR vie.
- L'effet d'ajustement de la participation bénéficiaire sur les besoins en capitaux a légèrement diminué suite à la revue du plan de distribution bénéficiaire d'un fonds cantonné.
- A fin 2020, Ethias SA ne valorise pas de capacité d'absorption du SCR par les impôts différés.

6.2.3. UTILISATION DE CALCULS SIMPLIFIÉS

Ethias SA n'utilise pas de simplification dans l'application de la formule standard.

6.2.4. UTILISATION DES PARAMÈTRES PROPRES À L'ENTREPRISE

Fin 2020, Ethias a reçu l'autorisation de la Banque Nationale de Belgique pour l'utilisation de ses propres paramètres spécifiques (USP, undertaking specific parameters) pour le risque de réserve dans le calcul du SCR primes et réserves. Cette autorisation concerne 5 lignes d'activité non-vie. La méthode 2 de l'Annexe XVII des Actes Délégués 2015/35/EC a été mise en place.

Ligne d'activité	Description
2	Revenu garanti
3	Accidents du travail
4	Responsabilité civile auto
5	Auto autres
7	Incendie

6.2.5. DONNÉES UTILISÉES PAR L'ENTREPRISE POUR CALCULER LE MCR

Les données intermédiaires servant à calculer le MCR se trouvent dans les tableaux quantitatifs en annexe.

6.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

Ce point n'est pas applicable.

6.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce point n'est pas applicable.

6.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis ont été respectés pendant la période de référence.

7. MODÈLES DE DONNÉES QUANTITATIVES

Les tableaux suivants reprennent les modèles de données quantitatives à publier dans ce rapport, exprimées en milliers d'euros, au 31 décembre 2020.

7.1. Bilan

		Solvency II value C0010
ASSETS		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	170 714
Pension benefit surplus	R0050	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	69 106
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	17 021 729
Property (other than for own use)	R0080	162 185
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	512 731
Equities	R0100	697 052
Equities - listed	R0110	635 964
Equities - unlisted	R0120	61 088
Bonds	R0130	15 008 229
Government Bonds	R0140	9 959 636
Corporate Bonds	R0150	4 822 042
Structured notes	R0160	226 551
Collateralised securities	R0170	0
Collective Investments Undertakings	R0180	611 038
Derivatives	R0190	29 376
Deposits other than cash equivalents	R0200	1 118
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	1 491 140
Loans and mortgages	R0230	827 513
Loans on policies	R0240	22 247
Loans and mortgages to individuals	R0250	379 713
Other loans and mortgages	R0260	425 554
Reinsurance recoverables from:	R0270	123 238
Non-life and health similar to non-life	R0280	107 931
Non-life excluding health	R0290	107 232
Health similar to non-life	R0300	700
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	15 306
Health similar to life	R0320	15 306
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0
Life index-linked and unit-linked	R0340	0
Deposits to cedants	R0350	3 889
Insurance and intermediaries receivables	R0360	161 345
Reinsurance receivables	R0370	124 132
Receivables (trade, not insurance)	R0380	86 171
Own shares (held directly)	R0390	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	479 793
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	39 102
Total assets	R0500	20 597 872

LIABILITIES		
Technical provisions - non-life	R0510	2 443 106
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	1 989 918
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0
Best Estimate	R0540	1 826 424
Risk margin	R0550	163 494
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	453 189
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0
Best Estimate	R0580	400 957
Risk margin	R0590	52 232
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	12 518 313
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	1 675 440
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0
Best Estimate	R0630	1 629 831
Risk margin	R0640	45 610
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	10 842 873
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	10 585 012
Risk margin	R0680	257 861
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	1 521 512
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0
Best Estimate	R0710	1 516 033
Risk margin	R0720	5 478
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	13 681
Provisions other than technical provisions	R0750	20 163
Pension benefit obligations	R0760	141 180
Deposits from reinsurers	R0770	126 815
Deferred tax liabilities	R0780	0
Derivatives	R0790	925
Debts owed to credit institutions	R0800	622 201
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	152 084
Reinsurance payables	R0830	6 460
Payables (trade, not insurance)	R0840	168 989
Subordinated liabilities	R0850	520 886
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	520 886
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	18 328
Total liabilities	R0900	18 274 644
EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES	R1000	2 323 229

7.2. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Non vie et réassurance non proportionnelle acceptée

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Ca-sualty	Marine, aviation, transport		Pro-perty
		C0010	C0020	C003	C0040	C0050	C006	C007	C008	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	181 428	59 898	236 792	273 186	194 303	334	242 940	98 200	207	39 937	42 215	11 702					1 381 142
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													17	579	0	277	874
Reinsurers' share	R0140	277	236	2 606	1 930	1 015	0	24 461	7 272	0	0	39	0	0	0	0	0	37 835
Net	R0200	181 151	59 662	234 187	271 257	193 288	334	218 480	90 928	207	39 937	42 176	11 702	17	579	0	277	1 344 182
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	181 465	59 556	236 792	273 121	194 637	336	239 777	98 218	207	39 635	42 125	11 802					1 377 672
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													17	579	0	277	874
Reinsurers' share	R0240	277	236	2 606	1 930	1 015	0	24 473	7 287	0	0	39	0	0	0	0	0	37 862
Net	R0300	181 188	59 320	234 186	271 192	193 622	336	215 304	90 931	207	39 635	42 086	11 802	17	579	0	277	1 340 684
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	134 520	33 868	217 281	199 554	90 576	3	110 160	74 116	0	12 943	14 648	8 853					896 522
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0	0	-15	0	0	0	-1	145	0	0	0	0					129
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													-1 990	131	0	167	-1 693
Reinsurers' share	R0340	83	12	1 692	-5	278	0	14 318	3 047	0	0	0	0	0	0	0	0	19 424
Net	R0400	134 437	33 856	215 575	199 559	90 299	3	95 842	71 214	0	12 943	14 648	8 853	-1 990	131	0	167	875 534
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	967	0	-1 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0					-153
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430													0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	967	0	-1 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-153
Expenses incurred	R0550	29 467	15 067	44 679	77 369	50 370	77	68 150	29 520	34	20 059	16 641	1 440	-33	144	0	84	353 069
Other expenses	R1200																	46 294
Total expenses	R1300																	399 364

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written										
Gross	R1410	0	1 347 427	339	0	0	0	0	0	1 347 765
Reinsurers' share	R1420	0	0	0	0	0	0	0	1 506	1 506
Net	R1500	0	1 347 427	339	0	0	0	0	-1 506	1 346 260
Premiums earned										
Gross	R1510	0	1 347 427	339	0	0	0	0	0	1 347 765
Reinsurers' share	R1520	0	0	0	0	0	0	0	1 506	1 506
Net	R1600	0	1 347 427	339	0	0	0	0	-1 506	1 346 260
Claims incurred										
Gross	R1610	0	1 391 138	656	0	0	0	0	36	1 391 830
Reinsurers' share	R1620	0	0	0	0	0	0	0	1 373	1 373
Net	R1700	0	1 391 138	656	0	0	0	0	-1 338	1 390 457
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710	0	95 728	52 246	0	0	0	0	-17	147 957
Reinsurers' share	R1720	0	0	0	0	0	0	0	-515	-515
Net	R1800	0	95 728	52 246	0	0	0	0	499	148 472
Expenses incurred	R1900	0	44 956	5 441	0	0	0	0	114	50 512
Other expenses	R2500									2 168
Total expenses	R2600									52 680

7.3. Primes, sinistres et dépenses par pays

Le volume de primes émises brutes d'Ethias SA dépassant largement les 90% du total de primes émises brutes d'Ethias SA uniquement avec les affaires directes en Belgique, le tableau suivant renseigne uniquement les montants du pays d'origine (Belgique).

Non Vie

		Home country C0080
Premiums written		
Gross - Direct Business	R0110	1 325 437
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	813
Reinsurers' share	R0140	36 298
Net	R0200	1 289 952
Premiums earned		
Gross - Direct Business	R0210	1 321 863
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	874
Reinsurers' share	R0240	36 325
Net	R0300	1 286 412
Claims incurred		
Gross - Direct Business	R0310	825 684
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	144
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	-1 827
Reinsurers' share	R0340	23 115
Net	R0400	800 887
Changes in other technical provisions		
Gross - Direct Business	R0410	-153
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	
Reinsurers' share	R0440	
Net	R0500	-153
Expenses incurred	R0550	341 166
Other expenses	R1200	
Total expenses	R1300	

		Home country C0220
Premiums written		
Gross	R1410	1 347 765
Reinsurers' share	R1420	1 506
Net	R1500	1 346 260
Premiums earned		
Gross	R1510	1 347 765
Reinsurers' share	R1520	1 506
Net	R1600	1 346 260
Claims incurred		
Gross	R1610	1 391 830
Reinsurers' share	R1620	1 373
Net	R1700	1 390 457
Changes in other technical provisions		
Gross	R1710	147 957
Reinsurers' share	R1720	-515
Net	R1800	148 472
Expenses incurred	R1900	50 512
Other expenses	R2500	
Total expenses	R2600	

7.4. Provisions techniques vie et santé SLT

		Index-linked and unit-linked insurance				Other life insurance		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)					
		Insurance with profit participation	Contracts without options and guarantees		Contracts with options or guarantees	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				C0100	C0150	C0160				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	C0190	C0200	C0210
			C0020	C0030																	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0			0		0	0	0	0		0	0	0						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0	0			0		0	0	0	0		0	0	0						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM Best Estimate																					
Gross Best Estimate	R0030	10 536 168		0	1 516 033		0	0	48 844	0	12 101 045	0	-149 871	1 779 701	0	1 629 831					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	15 306	0	15 306					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0090	10 536 168		0	1 516 033		0	0	48 844	0	12 101 045	0	-149 871	1 764 395	0	1 614 524					
Risk Margin	R0100	257 097	5 478			0			764	0	263 339	13 998		31 612	0	45 610					
Amount of the transitional on Technical Provisions																					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0	0			0			0	0	0	0		0	0	0					
Best estimate	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0					
Risk margin	R0130	0	0			0			0	0	0	0		0	0	0					
Technical provisions - total	R0200	10 793 266	1 521 512			0			49 607	0	12 364 385	-135 873		1 811 313	0	1 675 440					

7.5. Provisions techniques non-vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance											Accepted non-proportional reinsurance					
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	Total Non-Life obligation
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross	R0060	20 719	3 659	24 442	60 192	8 712	28	38 983	1 445	0	9 094	11 330	41 819	0	0	0	0	220 423
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	-282	-116	-774	-1 119	-822	0	-12 901	-4 955	0	0	-24	0	0	0	0	0	-20 993
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	21 001	3 775	25 216	61 311	9 534	28	51 885	6 400	0	9 094	11 354	41 819	0	0	0	0	241 416
Claims provisions																		
Gross	R0160	56 657	101 516	190 348	756 301	13 130	46	112 905	661 762	0	75 345	3 893	16 552	3 615	13 036	5	1 847	2 006 958
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	506	775	591	19 491	576	0	11 734	95 250	0	1	0	0	0	0	0	0	128 925
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	56 152	100 741	189 757	736 810	12 554	46	101 171	566 511	0	75 344	3 893	16 552	3 615	13 036	5	1 847	1 878 033
Total Best estimate - gross	R0260	77 377	105 175	214 790	816 492	21 842	73	151 889	663 207	0	84 439	15 223	58 372	3 615	13 036	5	1 847	2 227 381
Total Best estimate - net	R0270	77 153	104 516	214 973	798 121	22 087	73	153 056	572 911	0	84 438	15 247	58 372	3 615	13 036	5	1 847	2 119 449
Risk margin	R0280	9 549	8 353	33 894	41 872	16 296	1 805	36 393	52 522	125	5 446	2 914	3 856	435	1 856	1	409	215 726
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
Technical Provisions calculated as a whole	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Best estimate	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risk margin	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	86 925	113 529	248 684	858 364	38 137	1 879	188 281	715 729	125	89 885	18 137	62 228	4 051	14 893	6	2 256	2 443 106
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	224	659	-183	18 372	-246	0	-1 167	90 296	0	1	-24	0	0	0	0	0	107 931
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	86 702	112 869	248 867	839 992	38 383	1 879	189 448	625 433	125	89 883	18 161	62 228	4 051	14 893	6	2 256	2 335 175

7.6. Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0010	AY
-------	----

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Prior	R0100											30 111
N-9	R0160	370 354	181 328	40 692	23 599	15 987	28 453	9 822	11 844	10 648	8 196	
N-8	R0170	371 458	169 163	32 576	13 981	15 232	10 367	8 905	7 236	5 193		
N-7	R0180	377 380	164 315	33 579	20 968	15 335	10 875	10 615	13 619			
N-6	R0190	404 504	179 290	34 348	20 836	15 092	10 369	7 683				
N-5	R0200	404 294	174 526	34 488	19 324	13 345	14 209					
N-4	R0210	419 820	187 743	41 707	22 863	18 556						
N-3	R0220	401 215	212 979	43 270	21 911							
N-2	R0230	438 036	231 906	52 828								
N-1	R0240	450 595	251 340									
N	R0250	360 144										

		In Current year		Sum of years (cumulative)	
		C0170		C0180	
Prior	R0100		30 111		9 681 666
N-9	R0160		8 196		700 924
N-8	R0170		5 193		634 113
N-7	R0180		13 619		646 686
N-6	R0190		7 683		672 122
N-5	R0200		14 209		660 186
N-4	R0210		18 556		690 689
N-3	R0220		21 911		679 375
N-2	R0230		52 828		722 770
N-1	R0240		251 340		701 934
N	R0250		360 144		360 144
Total	R0260		783 791		16 150 608

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Prior	R0100											293 032
N-9	R0160	0	0	0	0	0	70 675	62 849	66 400	56 698	49 757	
N-8	R0170	0	0	0	0	72 861	65 208	59 526	53 161	47 228		
N-7	R0180	0	0	0	89 470	76 131	79 371	69 408	49 937			
N-6	R0190	0	0	107 181	85 446	73 767	60 047	52 725				
N-5	R0200	0	137 019	103 956	88 523	75 641	60 730					
N-4	R0210	349 321	163 857	135 044	106 091	93 757						
N-3	R0220	327 036	149 877	114 135	95 946							
N-2	R0230	375 493	160 581	124 495								
N-1	R0240	335 679	152 663									
N	R0250	273 487										

		Year end (discounted data)	
		C0360	
Prior	R0100		296 957
N-9	R0160		50 363
N-8	R0170		47 769
N-7	R0180		50 531
N-6	R0190		53 338
N-5	R0200		61 449
N-4	R0210		94 896
N-3	R0220		97 074
N-2	R0230		125 947
N-1	R0240		154 324
N	R0250		275 521
Total	R0260		1 308 169

7.7. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of transitional on technical provisions	Impact of transitional on interest rate	Impact of volatility adjustment set to zero	Impact of matching adjustment set to zero
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Technical provisions	R0010	16 482 931	0	0	88 607	0
Basic own funds	R0020	2 741 115	0	0	-66 261	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	2 741 115	0	0	-66 261	0
Solvency Capital Requirement	R0090	1 466 207	0	0	8 665	0
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	2 196 300	0	0	-87 568	0
Minimum Capital Requirement	R0110	659 793	0	0	3 899	0

7.8. Fonds propres

Fonds propres de base et fonds propres éligibles

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	1 000 000	1 000 000		0	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0	0		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0		0	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0		0		
Surplus funds	R0070	18 379	18 379			
Preference shares	R0090	0		0		
Share premium account related to preference shares	R0110	0		0	0	0
Reconciliation reserve	R0130	1 031 136	1 031 136			
Subordinated liabilities	R0140	520 886		14 827	506 059	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	170 714				170 714
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0	0	0	0	0
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0	0	0	0	
Total basic own funds after deductions	R0290	2 741 115	2 049 514	14 827	506 059	170 714
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0			0	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0			0	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0			0	0
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0			0	0
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0			0	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0			0	0
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0			0	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0			0	0
Other ancillary own funds	R0390	0			0	0
Total ancillary own funds	R0400	0			0	0
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	2 741 115	2 049 514	14 827	506 059	170 714
Total available own funds to meet the MCR	R0510	2 570 401	2 049 514	14 827	506 059	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	2 741 115	2 049 514	14 827	506 059	170 714
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	2 196 300	2 049 514	14 827	131 959	
SCR	R0580	1 466 207				
MCR	R0600	659 793				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	186,95%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	332,88%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	2 323 229
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	103 000
Other basic own fund items	R0730	1 189 093
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Reconciliation reserve	R0760	1 031 136
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	2 679
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	204 009
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	206 688

7.9. Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Capital de solvabilité requis de base

		Gross solvency capital requirement	Simplifications
		C0110	C0120
Market risk	R0010	931 616	
Counterparty default risk	R0020	90 981	
Life underwriting risk	R0030	270 333	
Health underwriting risk	R0040	306 983	
Non-life underwriting risk	R0050	462 778	
Diversification	R0060	-686 322	
Intangible asset risk	R0070	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	1 376 369	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Operational risk	R0130	123 102
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-33 264
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	1 466 207
Capital add-on already set	R0210	0
Solvency capital requirement	R0220	1 466 207
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0

Capital de solvabilité requis (USP)

		USP C0090
Life underwriting risk	R0030	
Health underwriting risk	R0040	5
Non-life underwriting risk	R0050	8

Approche quant au taux de taxation

		Yes/No C0109
Approach based on average tax rate	R0590	Approach based on average tax rate is not applicable as LAC DT is not used

Calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

		LAC DT C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

7.10. Minimum de capital requis - Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		MCR components		
		Non-life activities MCR(NL, NL) Result C0010	Life activities MCR(NL, L) Result C0020	
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	316 265		0

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	77 153	161 379		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	104 516	59 639		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	214 973	234 187		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	798 121	271 257		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	22 087	193 288		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	73	334		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	153 056	218 480		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	572 911	90 928		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0	207		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	84 438	39 937		
Assistance and proportional reinsurance	R0120	15 247	42 176		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	58 372	11 702		
Non-proportional health reinsurance	R0140	3 615	17		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	13 036	579		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	5	0		
Non-proportional property reinsurance	R0170	1 847	277		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Non-life activities		Life activities	
		MCR(L, NL) Result		MCR(L, L) Result	
		C0070		C0080	
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200		34 931		395 626

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			10 400 515	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			135 654	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			1 516 033	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	1 663 368		0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				10 355 238

Calcul du MCR global

		C0130
Linear MCR	R0300	746 822
SCR	R0310	1 466 207
MCR cap	R0320	659 793
MCR floor	R0330	366 552
Combined MCR	R0340	659 793
Absolute floor of the MCR	R0350	7 400
Minimum Capital Requirement	R0400	659 793

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Non-life activities C0140	Life activities C0150
Notional linear MCR	R0500	351 196	395 626
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	689 490	776 717
Notional MCR cap	R0520	310 270	349 523
Notional MCR floor	R0530	172 372	194 179
Notional Combined MCR	R0540	310 270	349 523
Absolute floor of the notional MCR	R0550	3 700	3 700
Notional MCR	R0560	310 270	349 523

ethias

www.ethias.be